

BULLETIN DE DOCUMENTATION



14^e Année

AVRIL 1958

N° 4

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois d'avril)	2
2. Chambre des Députés (Mois d'avril)	2
3. Le Mariage de S. A. R. la Princesse Marie-Adélaïde de Luxembourg et du Comte Charles-Joseph Henckel de Donnersmarck	3
4. Monsieur Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. Le Remaniement partiel du Gouvernement. - La déclaration de M. le Ministre d'Etat	8
5. Le Luxembourg à l'Exposition Universelle et Internationale de Bru- xelles 1958. - L'inauguration du Pavillon luxembourgeois le 17 avril 1958	16
6. Michel Rasquin †	19
7. La Commémoration du 10 ^e Anniversaire de l'O. E. C. E.	21
8. Le 75 ^e Anniversaire de l'Ecole Agricole de l'Etat à Ettelbruck	22
9. Les Activités de l'Inspection du Travail et des Mines en 1957	25
10. Nouvelles diverses	26
11. Nouvelles de la Cour	29
12. Le Mois en Luxembourg (Mois d'avril)	30

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

47, RUE NOTRE-DAME
LUXEMBOURG

Mémorial (mois d'avril)

Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 29 mars 1958 autorise le Gouvernement à faire les déclarations prévues aux articles 25 et 46 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome, le 4 novembre 1950 et approuvée par la loi du 29 avril 1953.

*

Ministère d'Etat.

Le « Mémorial » du 1^{er} avril 1958 publie une série d'arrêtés grand-ducaux qui ont pour objet

la nouvelle composition du Gouvernement et la répartition des services publics.

La loi du 31 mars 1958 organise les cadres de l'administration gouvernementale.

*

Ministère de la Santé Publique.

Un arrêté grand-ducal du 4 avril 1958 règle la dénomination et l'emballage des denrées et boissons alimentaires.

Chambre des Députés (mois d'avril)

1^{er} avril: 28^e séance publique. — Dépôt de deux projets de loi. — Analyse des pièces. — Déclarations gouvernementales. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour 1958 (N^o 665). Adoption des articles 998 à 1039 bis, 821 à 981, 1040 à 1151, 1 à 8 des recettes et dépenses pour ordre et 1 à 10 de la loi des finances. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat.

Réunion de la Commission des Affaires Etrangères et Militaires.

15 avril: 29^e séance publique. — Réglementation des travaux parlementaires. — Projet de loi portant 1^o réglementation générale de la vente, du débit et de la publicité des spécialités pharmaceutiques dans le Grand-Duché de Luxembourg; 2^o création d'un poste de pharmacien-inspecteur (N^o 404). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le reclassement partiel de la voirie et la reprise par l'Etat d'une série de chemins vicinaux (N^o 683). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles.

16 avril: 30^e séance publique. — Projet de loi concernant le reclassement partiel de la voirie et la reprise par l'Etat d'une série de chemins vicinaux (N^o 683). Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Déclaration de M. le Ministre des Travaux Publics. — Projet de loi portant approbation du Protocole signé à Paris, le 10 décembre 1956, relatif à l'adhésion de la République Fédérale d'Allemagne et de l'Italie aux Conventions concernant les travailleurs frontaliers et concernant les sta-

giaires, conclues entre les Gouvernements de la Belgique, de la France, du Luxembourg, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord et signées à Bruxelles le 17 avril 1950 (N^o 670). Rapport de la Section centrale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de l'Acte constitutif de la Commission Européenne de lutte contre la fièvre aphteuse, fait à Rome, le 11 décembre 1953, et de la Convention Sanitaire Internationale pour la Prévention de la fièvre aphteuse, signée à Paris, le 1^{er} décembre 1956 (N^o 681). Rapport de la Section centrale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel.

22 avril: Réunion de la Commission des Pétitions.

23 avril: 31^e séance publique. — Dépôt de différents projets de loi. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi ayant pour objet de remplacer les articles 6 et 37 de la loi du 12 août 1927 sur le régime des cabarets, comprenant le texte coordonné de toutes les dispositions légales en vigueur sur la matière (N^o 608). Seconde lecture. Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article amendé. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel.

Réunion de trois Sections.

24 avril: Réunion de la Commission Agricole.

30 avril: Réunion de la Commission des Affaires Etrangères et Militaires.

Le Mariage de S.A.R. la Princesse Marie-Adélaïde de Luxembourg et du Comte Charles-Joseph Henckel de Donnersmarck

Le 10 avril 1958 a été célébré à Luxembourg le mariage de S. A. R. la Princesse Marie-Adélaïde avec le Comte Charles-Joseph Henckel de Donnersmarck.

La Famille Henckel de Donnersmarck.

La Famille des Comtes Henckel de Donnersmarck se retrouve d'abord dans les îlots de langue germanique du Nord de la Hongrie au pied du massif Tatra où se trouve également le lieu de Donnersmarck. D'après la tradition, les ancêtres de la Famille seraient venus vers 1400 du Bassin de la Meuse et plus spécialement du Duché de Geldern.

Le premier document conservé dans les archives familiales porte la date du 25 juillet 1417 et la signature d'un Luxembourgeois, l'Empereur Sigismond (1419-1437).

Après la perte du château fort de Donnersmarck au cours des guerres des Hussites, on retrouve de nombreux membres de la Famille Henckel comme officiers, prêtres et administrateurs en Hongrie et dans les autres pays de la monarchie habsbourgeoise. Deux Henckel-Donnersmarck suivirent également la Reine Marie de Hongrie à Bruxelles et à Gand, quand elle fut nommée Régente des Pays-Bas, l'un comme aumônier et l'autre comme chambellan.

Depuis l'origine, les Henckel-Donnersmarck se vouaient à l'exploitation minière et, vers 1600, ils occupèrent grâce aux minières de la Hongrie Supérieure une position économique si puissante qu'ils étaient à même de financer dans une très large mesure l'Etat de l'Empereur Rodolphe II. C'est pour cela sans doute que l'Empereur leur attribua la Seigneurie de Beuthen avec Tarnowitz et Oderberg en Haute-Silésie, soustraite en 1620 aux Brandenbourgeois. Les Henckel-Donnersmarck exploitèrent systématiquement les importantes richesses du sous-sol et conservèrent cette propriété plus de 300 ans, c'est-à-dire jusqu'en 1945.

La Seigneurie de Beuthen, en tant que Seigneurie souveraine, forma un état membre du Duché de Silésie et, jusqu'en 1849, fut maintenue la cour de justice féodale des Henckel-Donnersmarck avec sa propre juridiction.

Ce fut également dans une église du domaine des Henckel-Donnersmarck, dont ceux-ci avaient le droit de collation, que l'Electeur de Saxe, Auguste le Fort, assisté de Léon-Ferdinand Comte Henckel de Donnersmarck, par sa conversion en 1697, ramena la Cour Royale de Saxe définitivement à l'Eglise catholique, au moment où Auguste le Fort se rendit en Pologne pour y présenter sa candidature au trône de Pologne.

Le Seigneur Charles-Joseph Comte Henckel de Donnersmarck fut revêtu par l'Empereur de la dignité et chargé des fonctions de gouverneur général de la Haute-Silésie. En cette qualité, il assista à l'occupation et à l'annexion de son pays par la Prusse en 1742. Sa fidélité à la Maison Impériale lui valut l'exil jusqu'à sa mort et la confiscation de ses biens qui, plus tard seulement, furent rendus partiellement à son fils.

Les exploitations minières des Henckel-Donnersmarck comprenaient des mines de fer et d'étain et, depuis la fin du 18^e siècle, avant tout des mines de charbon. A côté de l'exploitation d'usines métallurgiques et d'étain, l'activité de la Famille des Henckel-Donnersmarck s'exerça dans l'industrie chimique, l'industrie du bois et l'industrie des colorants.

Après le passage de la Silésie sous la domination de la Couronne de Prusse, les Henckel-Donnersmarck de Beuthen conservèrent leurs attaches avec l'Autriche, où ils possèdent dans plusieurs pays de la République fédérale d'Autriche des propriétés et où ils ont développé de notables entreprises industrielles.

Le Comte Charles-Joseph Henckel de Donnersmarck, fiancé de S. A. R. la Princesse Marie-Adélaïde, est né le 7 novembre 1928 à Romolkwitz, en Pologne. Il a passé sa jeunesse au Château de Naklo en Haute-Silésie et au Château de Gleiss en Autriche. Il a fait ses études universitaires en Allemagne et en Suisse et il est porteur du diplôme de licencié en sciences économiques de l'Université de Fribourg. Le Comte est Chevalier d'Honneur et de Dévotion de l'Ordre Souverain de Malte.

La Veille du Mariage Princier.

Le 9 avril, à 19 heures, un dîner de gala eut lieu au Palais grand-ducal, auquel assistèrent les Invités princiers et les personnalités, hôtes de la Famille grand-ducale. Parmi ces personnalités on remarquait S. Exc. R^{me} Mgr. Ephrem Forni, Nonce Apostolique, le Président de la Chambre des Députés et Madame Emile Reuter, le Président du Gouvernement et Madame Pierre Frieden, le Ministre des Affaires Etrangères et Madame Joseph Bech, le Président du Conseil d'Etat et Madame Félix Welter, le Ministre de Suisse et Madame Jaccard ainsi que les membres de la suite des deux familles.

A ce dîner de gala furent servis: Le Zéphir de Homards Carnot; Le Real Turtle; Les Suprêmes de Poularde Amphytrion, Darioles de Pommes Virginia; La Chartreuse de Primeurs à la Floréal; Le Lucullus de Foie Gras; Le

Glaçon sous Voile, Pièce Montée Nuptiale; La Cascade de Fruits et les Desserts.

Pendant le dîner, l'orchestre de la Musique de la Garde grand-ducale exécutait un programme musical qui comprenait: La « Marche Folklorique Luxembourgeoise » de F. Mertens; « Princesse Marie-Adélaïde », Gavotte de W. Becker; « Allegretto » de W.-A. Mozart; « Deux Valses » de J. Brahms; « Farandole » de G. Pierné; « Ballet de Faust » de Ch. Gounod; « Le Sang Viennois », Valse de J. Strauss; « Princesse Alix », Gavotte de A. Thorn; « Moment musical » de Fr. Schubert.

Entre-temps, devant le Palais grand-ducal, se massait la foule qui voulait voir le Couple Princier. Lorsque S. A. R. la Princesse Marie-Adélaïde et le Comte Charles-Joseph Henckel de Donnersmarck apparurent au balcon, la population manifesta son enthousiasme et les acclamations fusèrent vers Eux. Les Parents du Couple princier, les Membres de la Famille grand-ducale et de nombreux Invités princiers aussi furent réclamés par le peuple en liesse et l'ovation redoublait de vigueur, lorsque le Couple princier fut rejoint sur le balcon par S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, Madame la Comtesse Lazare Henckel de Donnersmarck, S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, le Comte Lazare Henckel de Donnersmarck, LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière ainsi que le Prince Charles et les Princesses luxembourgeoises, LL. AA. RR. les Princesses Béatrix et Irène des Pays-Bas, S. A. R. la Princesse Isabelle de France, S. A. R. le Prince François de France et S. A. R. le Prince Michel de Grèce.

La Journée du 10 Avril.

Le lendemain, 10 avril, M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, et les Echevins de la Ville, MM. Nicolas Rollinger, Lucien Kœnig et Marcel Fischbach, se présentèrent au Palais grand-ducal à 10 heures précises où le Bourgmestre Hamilius procéda aux formalités du mariage civil en présence de M. Victor Bodson, Ministre de la Justice, et des Hôtes de la Famille grand-ducale.

A cette occasion, M. Hamilius prononça l'allocution suivante:

« Madame,
Monseigneur,
Comte,
Comtesse,

A peine l'écho des cloches de Pâques sonnait à toute volée leur Alléluia s'est-il éteint, que de nouveau elles élèvent leur voix d'airain pour égrener sur notre Ville un nouveau chant de jubilation. Elles versent la majesté de leurs harmonies pour exprimer l'allégresse des grands jours, qui nous emplit tous.

Oui, c'est aujourd'hui pour tous un jour d'allégresse!

Félicité dans deux cœurs juvéniles, unis d'un même amour mutuel, joie et contentement dans notre Vénérée Maison Souveraine comme dans la Famille du Comte Henckel de Donnersmarck, enthousiasme vibrant dans les âmes de tous les Luxembourgeois qui communient dans les mêmes sentiments d'attachement.

Il est donc bien compréhensible qu'en ce moment solennel l'honneur qui m'est échu de procéder à cette cérémonie nuptiale — la quatrième que j'ai l'agréable mission de célébrer au sein de la Famille Grand-Ducale —, gonfle mon cœur d'une grande joie doublée d'une profonde émotion.

C'est donc transporté par des sentiments les plus élevés que je me permets d'abord de mettre aux pieds de Leurs Altesses Royales, Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince, les sincères et respectueuses félicitations de la population de la Capitale, et que je Leur redis l'assurance de notre indéfectible attachement.

A ces félicitations et hommages je tiens à associer de grand cœur et bien sincèrement la Famille du Comte Charles-Joseph Henckel de Donnersmarck.

C'est la dernière des enfants princières, issue de notre sol, Votre dernier précieux joyau, Altresse Royale, Monseigneur le Prince, qui s'en va maintenant Vous quitter, pour se confier à la distinction chevaleresque et à la délicatesse exquise de son Prince Charmant, que dès le premier abord, tous les Luxembourgeois ont adopté comme enfant de chez nous.

Altesses Royales,

Si une ombre de mélancolie pouvait se mêler à Vos sentiments à l'idée que Vous allez Vous séparer d'une enfant aimée, elle sera certainement atténuée par la douce satisfaction d'assister à la consécration du bonheur de deux cœurs aimants, et au départ de Votre enfant vers une existence nouvelle où Elle trouvera certainement l'atmosphère de tendresse et le climat spirituel de Sa Maison Familiale.

Et tous les Luxembourgeois participent avec une sincère joie au bonheur qui s'ouvre à notre Princesse, et avec attendrissement la voient suivre l'appel de son cœur. Leurs félicitations et vœux de bonheur l'accompagnent et ils Lui garderont une place privilégiée dans leurs souvenirs.

Princesse,
Comte,

A partir de ce moment solennel, je Vous salue comme épouse et époux. Vous formez maintenant une famille, cellule et source éternelle d'où se régénère sans cesse notre société et notre civilisation. Vous, qu'un amour profond et désintéressé a uni indissolublement pour la vie, Vous n'ignorez pas ce que l'idée de la famille comporte comme conceptions élevées, comme devoirs sacrés également, ce qu'elle exige impérieusement de part et d'autre comme respect

mutuel et comme compréhension intelligente, Vous l'avez du reste vécu et vu à l'exemple de Vos Augustes Parents.

Comte,

Dieu Vous établit chef du foyer qui vient de se fonder.

Vos qualités morales sont la garantie des sentiments d'affection, de compréhension et de respect qui animeront Votre vie familiale journalière;

Que Votre nouveau foyer offre à notre monde bouleversé de discorde l'image lumineuse et consolante d'une vie de parfaite entente et d'harmonie d'âmes.

Princesse,

Princesse au grand cœur, dont le sourire radieux et la bonté Vous rallièrent toutes les sympathies;

Princesse, héritière des vertus qui honorent Votre Famille;

Apportez ces qualités profondément humaines à Votre nouveau foyer, alors la journée d'aujourd'hui aura de nombreux lendemains.

Le seuil de la vie nouvelle que Vous allez franchir sera Votre œuvre commune. Placez ce jour sous la garde de la Divine Providence. Puisse-t-Elle Vous combler de ses faveurs, illuminer Votre route de bonheur, faire de sorte que Votre vie reste sans ombre et nuage, mais puisse-t-Elle également Vous donner la force morale d'accepter courageusement les devoirs et les épreuves inéluctables qui sont le lot de toute existence humaine.

Alors, sereinement, bravant toutes les adversités, Vous marcherez ensemble vers un avenir radieux.

Tels sont nos souhaits, tels sont nos vœux les plus ardents, Princesse et Comte, que nous formulons pour Votre avenir.»

Après la cérémonie du mariage civil eut lieu, à la Cathédrale de Luxembourg, la cérémonie du mariage religieux. Le Cortège Nuptial emprunta le parcours suivant: Rue de la Reine, Rue du Fossé et Rue Notre-Dame. Sur le trajet, la population se serrait pour voir défiler le Cortège princier comportant une cinquantaine de couples. Un peloton d'honneur de la Gendarmerie et deux compagnies de l'Armée luxembourgeoise formèrent haie sur le trajet et rendirent les honneurs. Voici la composition du Cortège se rendant à la Cathédrale:

S. Exc. le Grand Maréchal de la Cour, Capitaine Prussen.

S. A. S. la Princesse Diane de Croÿ, le Comte Jean Guy Tœrning.

La Comtesse Thérèse de Waldburg de Zeil, S. A. S. le Prince Orsini-Rosenberg.

S. A. S. la Princesse Elisabeth de Liechtenstein, le Comte Héréditaire de Waldburg de Wolfegg et Waldsee.

S. A. S. la Princesse Yolande de Croÿ, S. A. S. le Prince Albert de Hohenberg.

La Princesse Tatiana Radziwill, S. A. S. le Duc de Ratibor, Prince de Corvey.

S. A. R. Madame la Princesse Marie-Christine d'Aoste, S. A. R. Monseigneur le Prince François de Bavière.

S. A. R. Madame la Princesse Cécile de Bourbon de Parme, S. A. R. Monseigneur le Prince Michel de Grèce.

Madame la Comtesse Héréditaire de Waldburg de Wolfegg et Waldsee, le Comte Carl de Trauttmansdorff-Weinsberg.

S. A. R. Madame la Princesse Irène des Pays-Bas, S. A. R. Monseigneur le Prince François de France.

S. A. R. Madame la Princesse de Waldburg de Zeil, S. A. R. Monseigneur le Prince Hugues de Bourbon de Parme.

S. A. R. Madame la Princesse Isabelle de France, S. A. S. le Prince Henri de Liechtenstein.

S. A. R. Madame la Princesse Françoise de Bourbon de Parme, S. A. S. le Prince de Waldburg de Zeil.

Madame la Comtesse Carl de Trauttmansdorff-Weinsberg, S. A. R. Monseigneur le Prince de Bourbon de Parme.

S. A. R. Madame la Princesse Marie-Christine de Bourbon de Parme, le Comte Guido Henckel de Donnersmarck.

Madame la Comtesse Guido Henckel de Donnersmarck, S. A. S. le Prince Eberhard d'Urach.

S. A. S. la Princesse Barbe de Lobkowitz, le Comte Frédéric-Charles Schaffgotsch.

S. A. S. Madame la Comtesse Pierre d'Eltz, S. A. I. et R. l'Archiduc Charles-Louis d'Autriche.

Madame la Comtesse Clément Kageneck, le Comte Roger de La Rochefoucauld.

S. A. I. et R. l'Archiduchesse Charles-Louis d'Autriche, le Comte Pierre d'Eltz.

S. A. S. Madame la Princesse Eberhard d'Urach, le Comte Clément Kageneck.

Madame la Comtesse Charles Wolff-Metternich, S. A. I. et R. l'Archiduc Robert d'Autriche.

S. A. I. et R. l'Archiduchesse Robert d'Autriche, le Comte Léon-Ferdinand Henckel de Donnersmarck.

S. A. R. Madame la Comtesse de La Rochefoucauld, le Comte Charles Wolff-Metternich.

Madame la Comtesse Thérèse Henckel de Donnersmarck, S. A. R. Monseigneur le Prince Louis de Bourbon de Parme.

S. A. R. Madame la Princesse René de Bourbon de Parme, S. A. S. le Prince de Clary-et-Aldringen.

Madame la Comtesse Charles-Henckel de Donnersmarck, S. A. R. Monseigneur le Prince Xavier de Bourbon de Parme.

S. A. S. Madame la Princesse de Clary-et-Aldringen, le Comte Knud de Holstein-Ledeborg.

S. A. R. Madame la Princesse Antoine de Ligne, le Comte Frédéric-Charles Henckel de Donnersmarck.

Madame la Comtesse Frédéric-Charles Henckel de Donnersmarck, S. A. S. le Prince François-Ferdinand de Hohenberg.

S. A. R. Madame la Comtesse Knud de Holstein-Ledreborg, le Comte Héréditaire Khevenhueller-Metsch.

Madame la Comtesse Héréditaire Khevenhueller-Metsch, S. A. R. Monseigneur le Prince Charles.

S. A. R. Madame la Princesse François-Ferdinand de Hohenberg, le Comte Ernest de Waldstein-Wartenberg.

S. A. R. Madame la Grande-Duchesse héritière, le Comte Winfried Henckel de Donnersmarck.

S. A. R. Madame la Princesse Beatrix des Pays-Bas, S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier.

S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, le Comte Lazare Henckel de Donnersmarck.

Madame la Comtesse Lazare Henckel de Donnersmarck, le Comte Charles-Joseph Henckel de Donnersmarck.

S. A. R. Madame la Princesse Marie-Adélaïde, S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg.

Princesse Marie-Astrid, Comtesse Monique, Prince Wauthier.

Madame Reuter, Capitaine Frantz, Capitaine Koch.

Devant la Cathédrale étaient alignés la Garde grand-ducale avec le drapeau de l'Armée et la Musique militaire. Les Couples princiers prirent place dans la nef principale. Dans le chœur prirent place le Couple princier, Leurs Parents, les témoins de mariage, les Prince et Princesses portant la traîne, S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, Madame Georges Reuter, Dame d'Honneur, et le Capitaine Norbert Prussen, Aide de Camp de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse.

L'Ordre de Malte était représenté par le Prince Amaury de Mérode, Bailli-Président de l'Association belge de l'Ordre.

Dans la vaste nef centrale avaient pris place les Membres du Corps diplomatique, de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, du Gouvernement, de la Chambre des Députés, du Conseil d'Etat, de la Magistrature, de la Municipalité, les Chefs des Administrations de l'Etat, etc.

La cérémonie nuptiale était présidée par S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, assisté de Mgr. Henri Schmit, Curé de la Cathédrale, de Mgr. Albert Steffen, Aumônier de la Cour, ainsi que du frère du Comte Charles-Joseph Henckel de Donnersmarck, en religion Frère Augustin, de l'Ordre des Prémontrés.

S. Exc. R^{me} Mgr. Ephrem Forni, Nonce Apostolique, avait pris place sur le trône épiscopal.

Durant la cérémonie religieuse, la Maîtrise « Sainte-Cécile » sous la direction de M. l'Abbé Marcel Steinmetz avec aux orgues Maître Albert Leblanc, la Musique de la Garde grand-ducale

sous la direction du Capitaine Albert Thorn, Maître de Chapelle de la Cour, et l'Orchestre de Radio-Luxembourg sous la direction de Maître Henri Pensis, avec le concours des barytons Pierre Mollet et Venant Paucké, exécutèrent le programme musical suivant :

« Toccata en fa majeur » de J.-S. Bach,
Maître Albert Leblanc.

« Concerto grosso » de Manfredini,
Orchestre Radio-Luxembourg.

« Cantate Domino » de Haffner,
Maîtrise « Sainte-Cécile ».

« Concerto » p. orgues et orchestre de Hændel,
Maître Albert Leblanc et

Orchestre Radio-Luxembourg.

« Deuxième Concerto » de A. Vivaldi,
Orchestre Radio-Luxembourg.

« Troisième Choral » de César Franck,
Maître Albert Leblanc.

Paraphrase sur « Wilhelmus » de A. Leblanc,
Maître Albert Leblanc.

« Wilhelmus », Maîtrise « Sainte-Cécile ».

« Veni Creator », Maîtrise « Sainte-Cécile ».

« Andante » de G. Fauré,
Orchestre Radio-Luxembourg.

« Le'w Mamm » de J. Biwer,
Soliste: M. Venant Paucké.

« Allegro vivace » de L. Vierne,
Maître Albert Leblanc.

« Adagio » de Corelli,
Orchestre Radio-Luxembourg.

Air de la « Cantate de la Pentecôte » de Bach,
Soliste: M. Pierre Mollet.

« Benedictus » de Kerle,
Maîtrise « Sainte-Cécile ».

« Sonnerie Nationale » de Mertens,
Musique de la Garde grand-ducale.

« Adagio de la Symphonie N° 102 » de Haydn,
Orchestre Radio-Luxembourg.

« Ave Verum » de Mozart,
Soliste: M. Pierre Mollet.

« Adagio » de S. Barber,
Orchestre Radio-Luxembourg.

« Trumpets Voluntary » de H. Purcell,
Orchestre Radio-Luxembourg.

« Adagio » de César Franck,
Maître Albert Leblanc.

Hymne National de A. Zinnen,
Maîtrise « Sainte-Cécile ».

« Final en ré » de A. Guilmant,
Maître Albert Leblanc.

Après le « Veni Creator », S. Exc. Mgr. l'Evêque de Luxembourg s'adressa à l'assistance dans les termes suivants :

« Madame,
Monsieur le Comte,

Ce n'est pas sans une douce émotion que Vous venez ce matin dans le vénérable sanctuaire de Notre-Dame de Luxembourg, pour échanger au pied de l'autel Vos serments et placer sous la bénédiction de Dieu Votre alliance, que Vous considérez avec raison comme l'acte le plus décisif de Votre vie.

Appelé à l'honneur de recevoir Vos promesses, Nobles Fiancés, je suis heureux de me faire, à cette heure solennelle, l'interprète des bénédictions divines et des respectueuses félicitations, que l'Eglise de Luxembourg forme pour Vous et le bonheur de Votre futur foyer.

Mais, si j'ai l'insigne charge de bénir, au nom de l'Eglise, Votre union, je m'empresse de Vous rappeler que dans le sacrement de mariage, ce sont les époux eux-mêmes qui sont ministres du sacrement et attirent sur eux, par le mutuel consentement au don irrévocable de l'un à l'autre, les grâces du Ciel.

C'est donc Votre amour qui, consacré et transfiguré par la grâce sacramentelle, Vous unira pour la vie et la mort.

Ne lisons-nous pas dans un des plus beaux chapitres de l'Imitation: « Magna res est amor et magnum omnino bonum » (Imitatio, III, 5,3). - « L'amour est une grande chose et un bien inestimable. » Quelle chose admirable, en effet, que tout le bien, tout le bonheur puisse tenir dans l'affection mutuelle de deux cœurs qui se sont donnés l'un à l'autre, qu'un seul visage aimé et irradié par l'amour puisse rassembler en soi toute la beauté, toute la douceur, toute la joie du monde!

Nobles Fiancés, au seuil de cette vie nouvelle, il Vous paraîtra facile d'admettre ces choses, de croire que Vous êtes à même de prendre en Vos propres mains le sort de Votre bonheur et de défendre Votre amour contre toute atteinte de l'extérieur et même contre toute reprise de la nature égoïste et changeante. Mais l'expérience de la vie nous dit que les choses terrestres, et même les meilleures, sont fragiles et vulnérables.

C'est pourquoi, il faut appuyer l'amour humain à l'amour éternel. C'est Dieu seul qui donne à l'amour conjugal un pouvoir d'éternité, un pouvoir de jeunesse éternelle de cœur.

N'oublions pas que, d'après la noble parole de Lacordaire, « il n'y a qu'un amour ». Il faut remonter jusqu'à Dieu, le Créateur et le Rédempteur, pour retrouver la source et le principe de tout amour créé et participé.

C'est ce thème de l'amour unique, ce thème indiciblement beau, Nobles Fiancés, qui est consacré à cette heure solennelle par l'offrande mystique de l'autel et l'oraison de cette assistance recueillie, qui, en union avec Son Excellence Monseigneur le Nonce Apostolique, se plaît à confier à Dieu le soin de garder toujours frais et intact Votre mutuel amour. Et cette prière commune, n'est-elle pas reprise dans cette enceinte du chœur de la Cathédrale par l'offrande lumineuse des vitraux, qui, telle une couronne de feu, une royale procession, entourent la Vierge, laquelle, image du bel amour, sourit du haut de son trône de grâce à Votre jeune bonheur.

Pénétrés de ces sentiments de foi et de confiance, veuillez élever Vos cœurs au-dessus de cette terre vers celle qui est notre patronne céleste et qui, honorée par nos aïeux du noble

vocabulaire de « Consolatrice des Affligés », a - comme Notre-Dame de Lourdes - un sourire pour tous.

Monsieur le Comte, Vous apportez devant l'autel le plus noble héritage de Votre ancienne famille, cette admirable fidélité à l'Eglise, s'affirmant au milieu d'un monde qui tragiquement s'est effondré, emportant ce qui faisait la sécurité et le charme de Votre séculaire foyer. Mais un grand amour peut tenir lieu de ce qui a été emporté. Vous saurez donc accepter la compagnie de Votre choix comme un don du Ciel, confié à Votre sollicitude, à Votre délicatesse, à Votre amour fidèle et indéfectible. Nous aimons à Vous le dire: Elle porte un nom glorieux et Elle Se présente à Vous, riche du patrimoine sacré de Sa royale famille.

Princesse, nous connaissons la distinction de Votre esprit, la bonté de Votre cœur, la générosité de Votre piété. Mais ce que nous aimons le plus en Vous, c'est Votre simplicité limpide et souriante, qui, plus que tout le reste, Vous a gagné l'estime et l'affection de tous.

En Votre personne, Altesse Royale, nous voyons partir notre dernière Princesse, et c'est avec regret que nous nous sentirons privés de Votre charme et de Votre sourire.

Mais combien plus sensible est le sacrifice que Votre départ impose à Vos Augustes Parents, Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince, et à toute Votre chère et grande Famille, au sein de laquelle Vous avez toujours été la fille aimante, la sœur bien-aimée, inlassablement douce et dévouée, au cœur de l'intimité familiale.

Formée à toutes les vertus par le seul exemple de Vos Augustes Parents, Vous serez certainement l'épouse idéale, la fidèle gardienne de Votre nouveau foyer, semblable en tout aux jeunes foyers de Votre Famille qui, fondés sur la générosité de l'amour, se réjouissent de cette gracieuse couronne d'enfants dont les aînés Vous font le plus gentil cortège en ce jour de joie et d'espérance.

Entourée de toutes ces grâces et de tous ces souvenirs, Votre alliance, Nobles Fiancés, sera bénie de Dieu et des hommes. Puissiez-Vous, toujours unis et toujours heureux, vivre de longs jours dans le service de Dieu et dans le culte des plus nobles traditions chrétiennes qui ont fait l'honneur et le mérite de Vos deux Maisons.»

Après cette allocution, S. Exc. Mgr. Lommel reçut le consentement mutuel du Couple princier. La question du consentement mutuel fut d'abord posée au Comte Charles-Joseph Henckel de Donnersmarck, ensuite à S. A. R. la Princesse Marie-Adélaïde. Puis eut lieu l'échange des anneaux suivi de la bénédiction nuptiale.

A l'issue de la célébration de la sainte Messe et la bénédiction du Couple, S. Exc. R^{me} Mgr. Ephrem Forni, Nonce Apostolique, donna lecture du télégramme de félicitations du Saint-Père accordant la bénédiction apostolique au jeune Couple.

Les Epoux princiers signèrent ensuite les registres du mariage. Les témoins étaient, pour S. A. R. la Princesse Marie-Adélaïde, S. A. R. Monseigneur le Prince Charles de Luxembourg et, pour le Comte Charles-Henckel de Donnersmarck, S. A. S. le Prince François-Ferdinand de Hohenberg.

Lorsque le Couple princier sortit de la Cathédrale, la Musique de la Garde grand-ducale exécutait le « Wilhelmus », tandis que la Garde présentait les armes. Le Cortège nuptial rentra à pied au Palais grand-ducal. Sur le trajet, une grande foule s'était réunie pour acclamer les Epoux princiers, Leurs Parents et les Invités princiers.

Vers 12 heures 30, une réception eut lieu au Palais où les jeunes Mariés, entourés du Comte et de la Comtesse Lazare Henckel de Donnersmarck ainsi que de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, reçurent les félicitations des Invités princiers et des personnalités invitées à la réception.

Pendant ce temps, la foule envahissait les alentours du Palais et réclamait à nouveau les

jeunes Mariés Qui parurent finalement au balcon vers 13 heures. Les vivats fusèrent vers le Couple Qui répondit par des gestes de la main aux acclamations. La foule réclamait ensuite sans relâche les Augustes Parents, le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière ainsi que les Invités princiers Qui parurent alors tous au balcon pour répondre à cette chaleureuse ovation.

Luxembourg a vécu une fois de plus une grande journée de joie et de bonheur et ces cérémonies eurent un très large écho dans la presse mondiale, à la radio et à la télévision, car plus de cent cinquante représentants de la presse écrite, photographique, filmée et télévisée étaient venus à Luxembourg pour cette occasion.

Les cérémonies ayant été transmises en Eurovision, 20 millions de téléspectateurs ont pu suivre le déroulement de cette magnifique journée dans les divers pays d'Europe, notamment en France, en Belgique, aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne, en Ecosse, en Irlande et en Italie.

Monsieur Pierre Frieden, Ministre d'Etat Président du Gouvernement

L'Historique du remaniement partiel du Gouvernement.

A l'occasion du départ du Gouvernement de M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, nommé membre de la Commission de la Communauté Economique Européenne, un remaniement du Gouvernement luxembourgeois eut lieu.

Rappelons ici que démission honorable a été accordée à M. Michel Rasquin, avec remerciements pour ses bons et loyaux services, par l'arrêté grand-ducal du 20 janvier 1958.

A la suite de cet événement, des pourparlers furent engagés entre les partis de la coalition gouvernementale, et M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, informa les Membres du Gouvernement de son intention de demander à la Souveraine de s'adjoindre un Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères appelé à le décharger de certains de ses devoirs.

A la même occasion, M. le Président du Gouvernement fit part aux Membres du Gouvernement que, pour maintenir l'équilibre dans la distribution des portefeuilles ministériels, il proposerait à la Souveraine d'élever au rang de

Ministère le secrétariat devenant vacant par la nomination de son titulaire au Ministère des Affaires Economiques.

Par arrêté grand-ducal du 11 février 1958, M. Paul Wilwertz, Secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques, fut nommé Ministre et, par l'arrêté grand-ducal du 13 février 1958, les départements de M. le Ministre des Affaires Economiques (Commerce, Industrie et Métiers, Ravitaillement alimentaire et industriel, Tourisme) furent attribués à M. Paul Wilwertz.

Toutefois, les pourparlers engagés entre le Président du Gouvernement et les représentants du parti socialiste au sujet de sa proposition de s'adjoindre un Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères n'ayant pas abouti à un accord, M. Joseph Bech adressa, le 25 mars, une lettre à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, dans laquelle il demanda à la Souveraine de lui accorder la démission de ses fonctions de Président du Gouvernement tout en lui conservant les autres Départements ministériels dont il est titulaire. Le texte de cette lettre est publié plus loin.

Par arrêté grand-ducal du 29 mars 1958, démission honorable fut accordée à M. Joseph Bech, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, avec remerciements de ses bons et loyaux services.

Le même jour, un arrêté grand-ducal fut publié portant nomination de M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education et de l'Intérieur, aux fonctions de Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. M. Pierre Frieden prêta serment le 29 mars 1958 et entra immédiatement en fonctions.

Le même jour, un arrêté grand-ducal fut publié portant nomination de M. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, aux fonctions de Ministre des Affaires Etrangères.

Le 29 mars 1958, un arrêté grand-ducal fut publié modifiant les chapitres I, II et VI de l'article 1^{er} de l'arrêté grand-ducal du 29 juin 1954 portant une nouvelle répartition des services publics.

Les Départements de Monsieur le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, sont les suivants:

- a) Administration centrale: Chambre des Députés et Conseil d'Etat; - Préséances; - Fêtes et cérémonies publiques; - Administration générale, bureaux du Gouvernement; - Service central du Personnel; - Service gouvernemental d'Information; - Epuration;
- b) Education Nationale, Arts et Sciences: Enseignement supérieur et moyen; - Enseignement primaire; - Ecoles normales; - Enseignement professionnel, cours professionnels de l'Etat; - Etablissement des aveugles; - Etablissement pour enfants arriérés à Betzdorf; - Archives et Bibliothèque du Gouvernement; - Commission des cinémas;
- c) Cultes;
- d) Population et Famille;
- e) Intérieur: Administration des communes et des établissements qui s'y rattachent; - Commissariats de district; - Police rurale et forestière, chasse et pêche; - Administration des eaux et forêts; - Ordre de la Résistance 1940-1944.

Les Départements de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères:

- a) Affaires Etrangères: Relations internationales et traités internationaux; - Ordres; - Passports et légalisations;
- b) Commerce Extérieur: Relations économiques internationales; - Union économique belgo-luxembourgeoise; - Benelux; - Communautés européennes; - Régime des licences d'exportation et d'importation;
- c) Viticulture.

Le chapitre VI de l'article 1^{er} du même arrêté fut modifié par la suppression de la mention « c) Epuration ».

L'article 2 de l'arrêté du 29 juin 1954 portant une nouvelle répartition des services publics fut abrogé.

Le 31 mars enfin fut publié un arrêté grand-ducal portant nomination de M. Henry Cravatte, avocat-avoué, aux fonctions de Secrétaire d'Etat

aux Affaires Economiques. M. Henry Cravatte prêta serment le même jour et entra immédiatement en fonctions.

Au cours de la séance de la Chambre des Députés du 1^{er} avril 1958, M. Joseph Bech donna quelques explications à la Chambre sur les raisons qui l'avaient amené à donner sa démission de Président du Gouvernement. A cet effet, il donna, avec l'autorisation de la Souveraine, lecture de la lettre de démission qu'il avait adressée le 25 mars 1958 à Son Altesse Royale. Voici le texte de cette lettre:

« Madame,

Par la présente j'ai l'honneur de prier Votre Altesse Royale de bien vouloir m'accorder la démission de mes fonctions de Président du Gouvernement et de me permettre de Lui exposer brièvement les faits et les raisons qui m'ont déterminé à Lui adresser cette demande.

A l'occasion du départ du Gouvernement de Monsieur Rasquin, j'avais informé mes collègues de mon intention de demander à Votre Altesse Royale de m'adjoindre un secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères appelé à décharger le Ministre des Affaires Etrangères de certains de ses devoirs et notamment de le représenter aux conférences internationales pour le cas où il serait empêché par ses fonctions de Président du Gouvernement d'y participer en personne.

A la même occasion je fis part à mes collègues que, pour maintenir l'équilibre dans la distribution des portefeuilles ministériels, je proposerais à Votre Altesse Royale d'élever au rang de Ministre le sous-secrétariat devenant vacant par la nomination de son titulaire au Ministère des Affaires Economiques.

Les pourparlers engagés au sujet de ces propositions avec les représentants du parti socialiste n'ont pas abouti à un accord bien qu'au cours de ces négociations j'aie fait la concession de me contenter d'un sous-secrétaire d'Etat, choisi parmi les fonctionnaires de mon Ministère et muni de la qualité de membre du Gouvernement aux seules fins de l'habiliter à me représenter aux réunions internationales au niveau ministériel.

Le Congrès du Parti socialiste, à la presque unanimité des votants, a refusé en dernière instance ma proposition. Ce refus du parti socialiste est d'autant plus décevant qu'un doute sur l'opportunité de la mesure envisagée ne pouvait exister dans l'esprit de ceux qui connaissent les inconvénients découlant du fait de la réunion dans une seule personne d'une part des fonctions de chef d'un gouvernement de coalition responsable de la gestion et de la coordination de la politique intérieure du pays et d'autre part des obligations du Ministre responsable de la politique extérieure qui lui imposent de plus en plus nombreuses absences du pays. Tant au Parlement que dans la Presse des membres de la majorité aussi bien que de l'opposition ont itérativement relevé cette situation et recommandé précisément la nomination d'un sous-

secrétaire d'Etat comme un des remèdes capables d'y mettre fin.

La décision négative de la part du partenaire socialiste de la coalition à l'égard de ma proposition ne permet plus au soussigné d'assumer à la tête de la coalition la responsabilité de la direction des affaires du pays.

Proposer à Votre Altesse Royale le maintien du statu quo d'avant les divers incidents des derniers mois, avec le soussigné à la tête de la coalition, reviendrait de ma part à proposer une solution dans l'équivoque.

Ceci dit, deux voies restent ouvertes pour sortir de la crise qui existe à l'état latent.

L'une serait de présenter à Votre Altesse Royale la démission du Gouvernement.

La seconde solution est celle qui consiste à remplacer l'actuel Président du Gouvernement à la tête du Ministère par un de ses collègues tout en lui conservant les autres Départements ministériels dont il est titulaire et notamment celui des Affaires Etrangères.

Après mûre réflexion je me suis décidé à proposer à Votre Altesse Royale cette dernière solution.

Je croirais en effet manquer à mon devoir en plaçant par la démission du Gouvernement Votre Altesse Royale dans la situation de laisser s'ouvrir une crise ministérielle qui, sans aucun doute, s'avérerait très difficile à résoudre et cela à un moment où le pays a à faire face à de très graves problèmes internes et surtout externes.

La réalisation de ma proposition aurait l'avantage d'entraîner le moins possible de troubles politiques tout en faisant droit au désir du soussigné — fût-ce par le détour inattendu de sa démission de Président du Gouvernement — d'être déchargé de la lourde responsabilité de chef de gouvernement pour pouvoir consacrer toutes ses forces à la défense des intérêts nationaux importants qui sont en ce moment en jeu sur le plan international.

En me tenant à Vos ordres, je Vous prie, Madame, de croire à mes sentiments respectueusement dévoués.»

Le nouveau Président du Gouvernement Grand-Ducal, Monsieur Pierre Frieden, est une personnalité bien connue depuis de nombreuses années dans les milieux scientifiques et politiques indigènes et étrangers. A l'occasion de sa nomination à la tête du Gouvernement nous rappelons quelques détails biographiques:

Monsieur Pierre Frieden est né à Merttert-sur-Moselle, le 28 octobre 1892. Il fit ses études secondaires au Lycée classique d'Echternach et ses études de philosophie et philologie aux Universités de Fribourg en Suisse, Genève, Munich

et Paris. Il fut promu docteur en philosophie et lettres, le 17 octobre 1916. D'abord professeur au Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette (1916-1918), M. Frieden enseigna au Lycée classique de Diekirch de 1919 à 1929, date à laquelle il fut nommé professeur à l'Athénée grand-ducal de Luxembourg avec mission spéciale d'assumer les fonctions de Directeur de la Bibliothèque Nationale. Pendant la seconde guerre mondiale, Monsieur le Directeur Frieden avait été interné pour raisons politiques au camp de concentration de Hinzert par l'occupant nazi. Immédiatement après la libération en 1944, feu le Ministre d'Etat Pierre Dupong l'appela au Gouvernement en lui confiant le portefeuille du Ministère de l'Education Nationale. En 1946, M. Frieden entra au Conseil d'Etat et resta membre de cette haute Corporation jusqu'au moment où, le 14 juillet 1948, il fut nommé Ministre de l'Education Nationale, des Arts et Sciences, des Cultes et de l'Assistance Sociale. Lors du remaniement du Gouvernement en décembre 1953, les départements de l'Intérieur, de la Famille et de la Population furent ajoutés à ceux qu'il détenait déjà.

M. Pierre Frieden, qui est docteur honoris causa de l'Université de Nancy, est l'auteur de nombreuses publications, livres, études, articles. La liste bibliographique de ses ouvrages, qui ont trait à la philosophie, à la pédagogie, à la politique, renferme plus de soixante titres dont nous mentionnons:

L'imposante série des « Cahiers du Redressement » parus immédiatement après la libération, « Aspect culturel et spirituel du problème allemand », « Vertu de l'humanisme chrétien », « La technocratie et ses problèmes », « Méditations européennes », « Science et Politique », « Die Geburt Europas aus dem Geiste des Humanismus », « Digressions philosophiques et esthétiques », « L'Aspect spirituel du problème européen et le rôle des Universités », « Variations sur le thème humaniste et européen ». Remarquons que ce dernier ouvrage a été traduit en italien et a paru chez l'Editeur Carucci de Rome sous le titre de « *Fundamenti umani della Pace* ».

Le nouveau Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, est Grand Officier de l'Ordre Civil et Militaire d'Adolphe de Nassau (1956), Grand-Croix de l'Ordre d'Orange-Nassau (Pays-Bas, 1950), Grand-Croix de l'Ordre de la Couronne (Belgique, 1953), Grand-Croix de l'Ordre al Merito della Repubblica (Italie, 1955).

La déclaration de M. le Ministre d'Etat.

Lors de la séance de la Chambre des Députés du 1^{er} avril 1958, Monsieur Frieden parut pour la première fois à la tête du Gouvernement. Il fit la déclaration que nous reproduisons ci-après:

« Monsieur le Président, Messieurs,

Permettez au nouveau Président du Gouvernement de se présenter et de s'introduire par quelques mots.

Comme vous le savez, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a opéré dans le Gouvernement qu'Elle a constitué en 1954, des changements de personnes et de portefeuilles qui ont été conditionnés et nécessités non par un changement de majorité ou de programme, mais par deux événements: le premier a été la démission de M. RASQUIN. S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a désigné comme son successeur M. Paul WILWERTZ, nommé Ministre des Affaires Economiques qui, à son tour, vient d'être remplacé comme Secrétaire d'Etat par M. Henry CRAVATTE, le 31 mars 1958.

Le second événement a été la démission de Monsieur le Ministre d'Etat Joseph BECH comme Président du Gouvernement, fonction qu'il a accomplie pendant deux longues périodes et à laquelle il a voué un dévouement et un talent universellement reconnus. Il a mené de front la double tâche de Ministre des Affaires Etrangères et de Président du Gouvernement avec une autorité, un éclat, avec une maîtrise et une réussite inégalés dans l'histoire de notre pays, rares même dans l'histoire des autres nations. Depuis des années, l'évolution de la politique internationale a accru et intensifié l'activité des Ministres des Affaires Etrangères dans des proportions telles que dans tous les pays la réunion entre les mêmes mains de ces deux charges dont l'une exige l'absence fréquente et parfois ininterrompue et l'autre la présence continue au pays s'est révélée une incompatibilité pratique. Conscient de cette situation, de ce dilemme, Monsieur le Ministre d'Etat BECH n'a cessé depuis quelques années d'exprimer le désir d'être déchargé, soit en résignant la présidence, soit en s'attachant un collaborateur, membre du Gouvernement. Nous, ses amis, avons toujours déconseillé la première solution et Monsieur BECH a essayé de la seconde que nous croyions être la plus simple, la plus élégante et la plus efficace. Elle lui a été refusée dans les circonstances que vous savez. Pour éviter des complications politiques préjudiciables aux intérêts du pays, l'homme d'Etat avisé qu'est Monsieur BECH est revenu à la première solution. Avec une abnégation qui l'honore, avec un sens des réalités politiques qui a toujours été son fort, il a résigné la présidence. Le pays entier tout en regrettant les faits qui ont amené la décision, sait gré à Monsieur BECH d'avoir une fois de plus fait le sacrifice de l'amour-propre et d'avoir mis le sens du devoir patriotique au-dessus des sentiments personnels. S'il descend d'un fauteuil de Président, il monte dans l'estime de la nation et de ses collègues. Même sans être Premier Ministre il sera plus que jamais le premier des ministres.

La carrière politique du Ministre d'Etat BECH qui coïncide avec une longue période de notre histoire nationale et même de l'histoire internationale, n'est qu'en partie du passé, elle est encore de l'avenir, d'un avenir que nous souhaitons aussi glorieux et fructueux que son passé. S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a daigné me faire l'honneur de me confier sa succession de Président. J'ai accepté l'honneur et la charge que je sais grosse de difficultés et de responsabilités. Je succède à un grand Président, mais ne le remplace pas. Je lui succède comme le disciple succède au maître. Je puis dire avec une certaine fierté que je suis passé par l'école politique de deux véritables maîtres de la politique, Monsieur DUPONG et Monsieur BECH, dont, pendant près de onze ans, j'ai été le collègue et le collaborateur. C'est un peu sous leur patronage que j'aborde ma tâche.

Je puis me dispenser de faire une déclaration gouvernementale; je ne commence pas, je continue. Le Gouvernement que j'ai l'honneur de présider, a défini son programme en 1954, il le maintient intégralement; il a réalisé une grande partie de ce programme et il est décidé à l'achever avant les élections de 1959. Pour marquer sa volonté d'aboutir, il a établi depuis un mois une liste des priorités qui sera sa ligne de conduite. Il entend l'épuiser méthodiquement avec les moyens qui sont à sa disposition et dans les limites du possible et du raisonnable et de commun accord avec la Chambre. Ce n'est pas le moment de discuter un programme que la majorité a approuvé en 1954. Il me reste simplement à dire à la Chambre, dans quel esprit nous voulons travailler ensemble. Toute coalition gouvernementale implique une entente sur un certain nombre de points de programme et des divergences de vues et de principes qui sont mises entre crochets pour le temps de la collaboration. Une coalition n'est viable et efficace que pour autant qu'elle écarte ce qui divise et affirme ce qui unit, ce qui en fait une équipe, animée d'un même esprit, d'une même volonté de réaliser un même programme. Je n'aurais pas accepté la mission de chef d'équipe, si je n'étais

pas convaincu que tous les membres du Gouvernement sont animés de cette volonté de collaboration et de solidarité. Il est naturel, il est humain, il est presque inévitable que des tiraillements se produisent, que des malentendus naissent. Ils ne sont dangereux que s'ils durent et se répètent ou s'ils touchent aux principes du programme et à son esprit.

Je crois utile en ce moment de formuler deux principes, deux indiscutables, deux axiomes de notre politique commune. Le premier est notre foi dans la démocratie politique qui est la forme même et la garantie de nos franchises et libertés et qui fait que nous avons pris place parmi les nations libres qui refusent toute idée de dictature et d'asservissement quelconque. Mais notre démocratie ne doit pas se limiter à la technique de la libre discussion, du scrutin de vote et des décisions à la majorité. Elle doit être plus qu'un simple formalisme, elle doit être un esprit et une vie. Une démocratie vaut ce que valent les démocrates qui la composent et ceux qui la dirigent. Certes, le démocrate discute et vote et se range à la décision de la majorité. Mais il le fait dans un souci de placer l'intérêt général sur les intérêts de partis et de personnes. Un Gouvernement est démocratique dans la mesure où il donne l'exemple des vertus que le père spirituel de la démocratie moderne, le grand juriste Montesquieu considère comme la base même de ce régime: volonté de servir l'intérêt général plutôt que l'intérêt de parti, dire la vérité objective plutôt qu'une vérité de parti, rechercher une justice pour tous et non une justice de partisans. Je tiens à rappeler cette vérité au seuil de la période préélectorale, où il est naturel que les préoccupations partisans s'éveillent et s'affirment et où nous avons tous à lutter contre ce genre de tentations qui d'ailleurs est le propre de la politique. Le vrai démocrate résistera et je suis certain qu'il trouvera l'accord et l'approbation de notre population qui a montré à plusieurs reprises qu'elle sait distinguer et choisir entre le démocrate et le démagogue, même au temps de la grippe électorale et de ses fièvres intermittentes. J'ai confiance dans le bon sens de notre peuple, dans son intelligence des réalités proches, dans son sens critique qui se méfie des exagérations, qui ne sait que faire des slogans vides et n'avale pas les noix sans les avoir cassées. Ceux-là se trompent qui croient qu'on peut impunément fouler aux pieds l'esprit démocratique qui est un esprit de sagesse et un esprit de modération. Le Gouvernement en a une conscience claire et résistera à toute passion démagogique. Il veillera à ce que, en cette année préélectorale, la préoccupation de la conquête du pouvoir futur n'affaiblisse et ne fausse pas l'exercice du pouvoir présent.

Notre politique commune repose sur un second axiome: nous cherchons à réaliser la démocratie sociale qui tout en sauvegardant l'intérêt général, les conditions vitales de l'économie, aspire à aider chacun à s'assurer une existence digne de l'homme. Nous avons le souci de défendre les intérêts et les droits des différents groupes et classes de notre société. Nous connaissons le tableau des intérêts divergents et parfois opposés. Nous connaissons la bascule des revendications. Notre devoir est de les examiner, de les confronter et de les harmoniser selon les moyens dont nous disposons et en exigeant les sacrifices nécessaires et supportables. Car telle est la technique même de la justice distributive: ce qu'on donne aux uns, il faut l'enlever aux autres. Mais la justice distributive ne doit pas être à sens unique. Elle vaut pour tous. Elle ne doit surtout pas compromettre les conditions vitales de notre économie et la valeur morale de la nation. Il est indispensable que chaque groupe établisse la liste de ses revendications. Il est indispensable aussi de mettre en regard la liste de ses devoirs. C'est le fond même de la démocratie sociale: la volonté d'établir non pas l'égalité pure et simple, mais l'équilibre.

Si le Gouvernement et la Chambre se sont engagés dans la voie de la plus large sécurité sociale, elle obéit à une grande idée, à une des idées-mère de notre civilisation occidentale. Mais elle n'en oublie pas une autre idée, pareillement fondamentale de cette même civilisation: c'est que l'homme est appelé à être un jour une personnalité libre, indépendante, et que toute existence humaine doit comporter une part d'initiative, de travail et même de risque. La véritable démocratie sociale aide un chacun à s'accomplir, ne le dispense pas de l'effort personnel. Elle tend à être non pas une démocratie d'assistance sociale et de bureau de bienfaisance, mais de solidarité de tous et de chacun. En ce stade de notre législation sociale, nous devons rechercher une formule qui assure le même but par des moyens moins simplistes, commodes et dangereux que la toute-puissance de l'Etat: elle se trouve dans l'idée de la solidarité nationale qui engage à la fois l'Etat distributeur et le bénéficiaire, qu'il soit groupe ou individu, le protecteur et le protégé. La démocratie sociale doit être aussi une démocratie morale, communautaire et personnaliste.

Mais le tout n'est pas de définir les principes d'une politique, il faut les faire passer dans les lois et dans les mœurs. C'est une des tâches du Gouvernement et de la Chambre. Mais c'est ici que surgissent les obstacles. Notre programme est conçu dans l'esprit que j'ai défini. Notre travail et nos méthodes doivent préparer la réalisation. Pendant les débats budgétaires, mes collègues ont saisi l'occasion pour exposer à la fois les problèmes et leurs solutions. Ces exposés sont dans toutes les mémoires et peuvent être relus dans le compte rendu analytique. Je n'insiste pas et ne répète pas, puisque de la commune volonté du Gouvernement je m'interdis de formuler à nouveau notre programme. Et je n'entends nullement en plein débat budgétaire provoquer une discussion qui ne pourrait être qu'une répétition et une entrave à nos travaux.

Je préfère parler de nos méthodes de travail et des conditions de notre activité. Les tâches ne manquent pas. Il est vrai que nous avons réalisé une partie importante de notre programme. Ceux qui en douteraient n'auraient qu'à relire le rôle des projets de loi votés depuis 1954 par la Chambre. Il reste une partie importante à réaliser. L'opposition se plaît à taxer notre politique d'immobilisme. Le mot importé de l'étranger est usé comme une vieille monnaie et ne signifie plus guère grand-chose. Il a l'air plutôt d'une fausse monnaie que les gens sensés et avertis renvoient à l'officine. Il y a longtemps que nous avons réfuté l'accusation par la méthode du philosophe de l'Antiquité qui devant les négateurs du mouvement se mettait à marcher. Et nous continuons à marcher, les yeux ouverts sur les astuces du chemin. Tout n'est pas parfait dans le pays de chez nous et dans son Gouvernement. Il est de notoriété publique que notre système gouvernemental a besoin d'être révisé. On l'a dit et redit à la Chambre des Députés et ailleurs que nos ministres sont surchargés de travail par l'accumulation de portefeuilles et ce qui pis est: dispersés dans leur activité qui est quadruple dans l'intérieur de chaque ministère: elle est législative, les ministres ont à préparer les projets de loi, exécutive, ils préparent et signent les arrêtés d'exécution et les instructions et les contrôlent par-dessus le marché, elle est représentative (Dieu sait le temps que leur prennent les inévitables réceptions et représentations, les tournées oratoires), enfin elle est administrative: commissions à présider, visites à recevoir qui ailleurs sont l'affaire des directeurs et chefs de service ou des chefs de cabinet. Pour le dire en un mot: notre système gouvernemental retarde sur notre temps, il est mal adapté aux exigences de ce dur métier de ministre.

L'activité gouvernementale est intimement liée à celle du Conseil d'Etat qui fait le pont entre le Gouvernement et le Parlement. Il est sans aucun doute une des pièces maîtresses du rouage législatif. Il est parfois l'objet des mêmes reproches que le Gouvernement. Ce reproche ne saurait s'adresser ni au Président ni aux Conseillers d'Etat. Je suis avec mon collègue, Ministre des Affaires Economiques, comme ancien Conseiller d'Etat un témoin direct des méthodes de travail de cette corporation. On ne saurait être plus consciencieux. S'il y a des défauts, ils sont dans le système qui, comme celui de l'organe gouvernemental, n'est plus suffisamment adapté. On l'a reconnu depuis longtemps. Plusieurs projets de réforme ont surgi le long des années. Le dernier en date a été présenté sous forme de proposition de loi par notre ami Jean DUPONG. Le Conseil d'Etat en a fait un projet de loi original. Il a été soumis au Gouvernement qui est en train d'élaborer un mémorandum qu'il soumettra à la commission spéciale de la Chambre des Députés. La réforme avance. Elle devrait même figurer à mon sens en tête de la colonne de nos projets de loi.

La fonction législative et exécutive ne va pas sans organe. On a dit, faussement, que la fonction crée l'organe; il faut dire plutôt qu'elle suppose l'organe. Le Conseil d'Etat est une condition essentielle, l'organe indispensable au travail législatif et au pouvoir exécutif.

Nous sommes en train de renover un autre organe important de notre système législatif et exécutif, je veux dire les Chambres Professionnelles. Le projet afférent figure sur la liste des priorités. La réforme des Chambres Professionnelles vise à rendre plus souple, plus efficace et plus continue la collaboration indispensable entre les professions et le Gouvernement. Elle sera un pas de plus vers la démocratie économique qui, comme la démocratie politique, doit être un régime constructif, respectueux du principe de liberté individuelle et de son complément l'intérêt général, attentif aux réalités, attentif aux intérêts des groupes et soucieux de leur harmonie. Cette harmonie, cet équilibre indispensables à une économie nationale est le mieux assurée, si les intérêts complémentaires ou opposés peuvent se confronter et se défendre par les intéressés eux-mêmes à la seule condition qu'ils ne perdent jamais de vue cette harmonie qui n'est autre que l'intérêt général et la vitalité de la nation.

Quant à la Chambre des Députés, ce serait renverser les rôles, si le Gouvernement voulait lui faire son diagnostic. Après ces débats budgétaires, qui prennent sur les nuits des députés et du Gouvernement, on ne dira pas qu'elle manque de dynamisme. Mais il est utile de s'ausculter après les grands efforts.

Ce qui nous préoccupe tout particulièrement au Gouvernement, c'est le rôle d'un autre organe de l'exécutif, je veux dire l'Administration. Et d'abord l'administration communale, précieuse intermédiaire entre le pouvoir central et la population. Et en second lieu l'administration proprement dite qui est pour ainsi dire le bras même de l'exécutif. Les lois, si bien préparées et formulées qu'elles soient, ont besoin d'être exécutées par le Gouvernement, c'est-à-dire appliquées à cette matière toujours un peu rebelle des gouvernés. C'est le propre de la nature humaine de se dérober à l'emprise de la loi. Balzac l'a dit: "Le public sait opposer une admirable résistance au législateur." On ne court pas payer ses impôts après la simple promulgation de la loi, et la circulation routière n'est pas réglée spontanément par la publication du code de la route. Les ministres proposent et le public dispose, souvent à son gré et caprice.

Il faut l'intermédiaire qu'est l'administration, cet exécutif au second degré. Une bonne politique suppose une bonne administration. Il nous faut donc des administrations communales solides, actives, à la fois autonomes et solidaires du Gouvernement. Il nous faut des services publics, des fonctionnaires d'Etat compétents, loyaux et consciencieux, travailleurs, fiers de leur mission et contents de leur sort. Nous devons veiller à ce que la fonction publique ne se dégrade pas, qu'elle suive au contraire le mouvement des exigences toujours croissantes de la vie publique. La réforme générale de l'enseignement prévoit un mode nouveau de formation des fonctionnaires de l'administration. La réforme administrative elle-même est déjà entamée par le projet de loi qui vient d'être voté. Elle devra être poursuivie à travers tous les secteurs. Bien gouverner, c'est aussi bien administrer. On peut, pour un temps, administrer sans gouvernement, mais on ne peut jamais gouverner sans administration.

Toute analyse, si sommaire qu'elle soit, de la fonction gouvernementale aboutit nécessairement aux derniers fondements d'une nation qui sont d'ordre spirituel. Comme le dit M. Jacques Rueff: "La substance des institutions est faite d'êtres humains." Quel que soit notre souci des problèmes de l'économie, des finances, des travaux publics, de la défense nationale, de la sécurité sociale, de la santé des corps, des relations internationales, un Gouvernement ne doit jamais perdre de vue que le but dernier de tous nos efforts doit être l'homme, sa qualité morale, son bien-être et son bonheur, sa formation qui est entre les mains de la famille, de l'école, de l'Eglise, c'est-à-dire des puissances d'éducation, je dirai presque du pouvoir éducatif. J'aurai l'occasion, tout à l'heure, d'évoquer les problèmes de l'éducation et les solutions nouvelles que nous envisageons.

Mais l'idée suprême qui doit veiller sur l'exécution d'une loi et la vie d'un peuple démocratique, c'est la Justice. Il nous faut un contrôle juridictionnel des lois et une jurisprudence qui les assouplit et contrôle leur adaptation aux hommes et aux situations concrètes. Il nous faut au-dessus de tout pouvoir quel qu'il soit — car tout pouvoir subit la tentation de l'abus — une conscience qu'on figure par la balance et les yeux bandés. Nous avons appris pendant la guerre ce qu'est un régime politique dépourvu de cette conscience. Ce que le Conseil d'Etat est avant l'exécution de la loi, le pouvoir judiciaire l'est après. L'un est garantie de sagesse, l'autre garantie de justice. Et c'est la Justice qui est, selon le sage Salomon, le fondement des Empires.

Voilà, Messieurs, un rapide tour d'horizon que j'ai cru devoir faire avant de m'embarquer et avant de solliciter votre confiance et votre collaboration. Cet horizon n'est pas sans nuages, qu'on le scrute à proximité dans les limites de notre pays ou au loin sur les confins du monde. Nous avons nos grandes difficultés et nos problèmes de politique intérieure. Mes collègues les ont définis pendant ces débats budgétaires. Mais il y a encore ceux de la vie internationale et qui sont aussi les nôtres. Notre Ministre des Affaires Etrangères les a analysés et formulés avec une clairvoyance courageuse. A notre époque, où il n'y a plus de pays totalement indépendants, où il n'y a donc plus de politique exclusivement nationale, où tout: l'économie, la stratégie, les finances et les idées, se lie de plus en plus dans un vaste tissu de dépendances et d'interdépendances, l'exposé de M. BECH doit nous servir de boussole d'orientation générale. Or, l'aiguille de la boussole internationale est agitée, elle n'est

pas fixée sur un nord stable. La situation internationale reste toujours embrouillée et tendue et continue à préoccuper et à inquiéter les gouvernements et les peuples. Malgré toute notre bonne volonté, nous ne pouvons pas encore nous abandonner à l'euphorie, au laisser-aller, à la douceur de vivre. Il faut continuer à veiller.

Il y a un second point de l'horizon international qui appelle notre attention. C'est la récession économique qui se dessine aux Etats-Unis et qui déjà, sans avoir passé l'océan, projette ses ombres sur notre économie. Il faut veiller aussi sur ce point.

Nous voyons aussi à cet horizon apparaître des éclaircies dont l'une est notre politique européenne, à laquelle collaborent si habilement, si énergiquement et si efficacement notre Ministre des Affaires Etrangères et nos délégués à l'Assemblée Parlementaire Européenne, qui savent que faire l'Europe, c'est aussi sauver les nations libres et la paix.

Il y a donc devant nous crainte et espoir. La vie est toujours suspendue entre ces deux pôles. Il faut fixer notre regard sur ce qu'il faut craindre et sur ce qu'on peut espérer. L'espoir est un chemin et nos craintes doivent être comme les signaux avertisseurs aux passages dangereux. Notre devoir est d'avancer avec courage et prudence.

Pour ma part, il y a longtemps que j'ai pris pour devise le mot d'un grand penseur et homme d'action anglais, le Cardinal Newman: "Etre vigilant et prudent et en même temps travailleur, aller de l'avant." — "Je ne puis voir, disait Newman, ce que sera demain, mais je fais un pas et cela me suffit."

On peut voir loin et viser haut par la pensée et dans ses projets, mais on réalise pas à pas, modestement, prudemment. Je ne fais pas ici de déclaration de bonnes intentions et de bonne volonté, nous avons tous de bonnes intentions. Ce sont les réalisations qui comptent. Je dirai avec Newman: Je ferai de mon mieux. — I'll do my best. Je compte sur l'appui de mes collègues, de mes amis du parti, de mes partenaires de la coalition, sur le Conseil d'Etat et sur l'Administration, je compte même sur l'opposition, car on peut s'appuyer aussi sur ce qui résiste. La charpente résiste au toit et c'est ce qui le soutient.

Au temps de ma jeunesse j'étudiais entre autres, dans la ferveur de mes vingt ans, l'histoire de deux hommes encore un peu contemporains, dont l'un était philosophe et s'appelait Jean Jaurès, tombé sous la balle d'un fanatique de la guerre en août 1914, dont l'autre, poète et moraliste, s'appelait Charles Péguy et tomba sur le champ de bataille en septembre 1914. Ils étaient liés d'une de ces grandes amitiés qui honorent l'humanité et grandissent la vie d'un peuple. Dans la célèbre Affaire Dreyfus, ils avaient bataillé côte à côte pour la justice absolue contre la raison d'Etat, pour la mystique et la morale contre la casuistique politique. Ils avaient l'habitude de se rencontrer pour de longues marches à travers champs et bois et se récitaient à longueur de page les plus beaux vers des littératures mondiales. Péguy a parlé en termes émus de cette grande amitié spirituelle. Mais un jour vint où Jaurès, entraîné par son tempérament, son éloquence et sa passion de l'action, vira vers la politique, fonda le parti socialiste et son premier journal, "L'Humanité", pour se lancer à corps perdu dans la bataille politique. Péguy voulait demeurer au-dessus de la mêlée, espèce de prince des nuées qui préférerait la mystique à la politique. Il vit son ami Jaurès s'en aller pour toujours, quittant le pays de la vie libre, de la fidélité, de la spiritualité pure, pour faire ce qu'il appelait le plongeon dans la politique. Il a raconté la rupture dans une page émouvante. Je l'ai relue en ce moment et elle m'a mieux fait prendre conscience de ce que j'abandonne en acceptant la charge de Président du Gouvernement. Dans ma carrière de ministre, depuis près de dix ans, il m'a été possible, malgré tout, de m'embarquer de temps à autre et d'aborder pour quelques moments dans l'île fortunée de la méditation philosophique, de la poésie et de l'art. Péguy dirait: de la mystique. J'ai le sentiment qu'après avoir sauté ce dernier pas, je verrai cette île s'éloigner et sombrer la barque qui m'y conduisait. La politique, dorénavant, me prendra tout entier. J'attendrai patiemment le jour peut-être proche où je pourrai définitivement rentrer dans le pays de la mystique: in jenes stille, ernste Geisterreich, dont parle Gœthe.

Pour le moment, mon rêve est de pouvoir concilier le peu que j'ai emporté de la sagesse sereine des philosophes avec les dures exigences de la vie politique. »

Le Luxembourg à l'Exposition Universelle et Internationale de Bruxelles 1958

L'Inauguration du Pavillon Luxembourgeois le 17 avril 1958

Historique de la participation luxembourgeoise.

Au mois de septembre 1954, le Gouvernement luxembourgeois avait décidé, après une entrevue avec le Baron Moens de Fernig, Commissaire Général du Gouvernement belge près l'Exposition Universelle et Internationale de Bruxelles 1958, de participer officiellement à l'Exposition de Bruxelles 1958.

En novembre 1954, le Gouvernement luxembourgeois désigna M. Guillaume Konsbruck, ancien Ministre des Affaires Economiques, aux fonctions de Commissaire Général du Grand-Duché à l'Exposition Universelle, et M. Martin Theves à celles de Commissaire Général adjoint.

En décembre 1954, le Luxembourg se réserva un emplacement d'une superficie de 4.300 mètres carrés environ, situé près de la Porte Benelux, pour y construire le pavillon luxembourgeois. LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg accordèrent Leur Haut Patronage à la participation du Grand-Duché à l'Exposition Universelle. Un Comité d'Honneur fut institué, qui se composait des membres du Gouvernement, du Président de la Chambre des Députés, du Président du Conseil d'Etat et de l'Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles.

De son côté, le Commissariat Général du Gouvernement grand-ducal fut complété par la désignation de nombreuses personnalités luxembourgeoises comme membres d'un Comité permanent responsables chacune de la représentation à l'Exposition de Bruxelles des différents secteurs de la vie et de l'activité du pays.

La Section luxembourgeoise était placée sous l'autorité du Ministre des Affaires Economiques, au nom duquel le Commissaire Général du Gouvernement assura la conception, la réalisation, l'organisation et l'administration du pavillon grand-ducal.

Le but de l'Exposition Universelle était de « dresser le bilan du monde actuel », d'effectuer à Bruxelles, d'avril à octobre 1958, une confrontation du caractère et des activités multiples de tous les peuples dans les domaines de la pensée, des arts, de la science, de l'économie et de la technique. Toutefois, sur ce but fondamental se greffait une aspiration plus élevée. En effet, les organisateurs bruxellois voulaient que la présentation de la synthèse des richesses spirituelles et matérielles de notre époque eût lieu en vue de « rendre figure humaine à notre monde déshumanisé ».

Pour se conformer au thème général de l'Exposition Universelle, « Bilan du Monde pour un Monde plus humain », toute idée de stand par firme devait donc être éliminée. Il fallait réaliser principalement la présentation luxembourgeoise sous une forme collective. Le Commissariat luxembourgeois arrêta un programme suivant lequel les principaux sujets à traiter étaient: la Dynastie; la Vie religieuse, sociale, culturelle et artistique; l'Agriculture, la Viticulture, les Forêts; les Industries (la métallurgie et les industries moyennes exportatrices); l'Industrie touristique; Radio-Télé-Luxembourg; les Banques; les P. T. T.; les grands Travaux (barrages, aéroport, etc.); et enfin les projets de développement et d'urbanisation de la Ville de Luxembourg.

A la suite d'un concours public organisé entre architectes luxembourgeois, l'exécution du Pavillon luxembourgeois fut confiée aux architectes René Mailliet et Pierre Reuter.

Description du Pavillon.

La section luxembourgeoise occupe une surface totale de 4.300 m². Elle comporte deux bâtiments distincts reliés entre eux par une passerelle. Le premier bâtiment s'étend sur une superficie de 52 × 22 mètres et a 13 mètres de hauteur, le second sur une superficie de 27 × 22 mètres et a 9 mètres de hauteur. Le matériel employé pour cette construction est l'acier et le verre.

Le grand Pavillon comprend l'exposition proprement dite, traitée suivant le thème général demandé. Le petit Pavillon renferme l'exposition touristique, le restaurant et les cuisines, le service administratif et une salle pour les réunions du Rotary International.

Le jardin abondamment fleuri, qui entoure le Pavillon, se prolonge par des plantations en vases de poterie jusque dans le hall d'accueil. Devant le Pavillon se trouve une sculpture abstraite de Lucien Wercollier, intitulée « Affranchissement ».

Un dallage de plaques brutes de schiste mène au centre du hall d'accueil, où l'on marche sur une mosaïque multicolore en carreaux cérames, disposés d'après un dessin de Joseph Probst. Le hall est délimité par une série d'œuvres d'art formant écran. Le visiteur y trouve représentés des sujets de la vie culturelle, religieuse, sociale et artistique luxembourgeoise, notamment trois ensembles d'art verrier de l'artiste Frantz Kinnen (participation du Ministère de l'Agriculture et de l'Administration des Eaux et Forêts) et une verrière abstraite

composée de dalles de verre enchassées dans du ciment, réalisée par l'artiste François Gillen (participation des cultes).

Au fond du hall, contre un écran en ciment, s'élève sur une stèle le buste de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, réalisé en grès de Sèvres par l'artiste luxembourgeois Gust Trémont.

Par deux escalators, les visiteurs sont conduits au premier étage du grand Pavillon qui a une hauteur de 8 mètres. Ici sont représentés l'Industrie sidérurgique luxembourgeoise, les Industries moyennes exportatrices, le Commerce, Mondorf-les-Bains, les grands Travaux publics, Radio-Télé-Luxembourg, les P. T. T., etc.

La sidérurgie luxembourgeoise occupe le centre de la grande salle du Pavillon. Elle est représentée par un monument en tôle, illustration du théorème de Pythagore représentant « l'Age d'Or de l'Acier au Grand-Duché de Luxembourg ». Les industries manufacturières et leur production sont évoquées sur des panneaux qui entourent l'ensemble monumental consacré à la sidérurgie. Parmi les autres activités économiques, celles qui ne sont pas limitées au territoire national ont été plus particulièrement mises en évidence.

Les visiteurs gagnent le deuxième bâtiment, « la Halle du Tourisme », en passant par une passerelle. Dans cette deuxième halle, toute une salle est consacrée au tourisme. Elle a un aspect multicolore et le visiteur peut s'y reposer ou défiler devant les photographies qui montrent les aspects variés, mais toujours harmonieux d'un pays qui, sur un minimum de territoire, réunit une suite impressionnante de paysages aux lignes tantôt calmes, tantôt mouvementées. La viticulture ne saurait être mise en valeur de façon plus persuasive que par la possibilité offerte au visiteur de déguster les meilleurs produits de la Moselle. Le restaurant est accessible par un escalier circulaire qui descend de la Salle du Tourisme. La sortie se fait par une grande rampe qui sert à encadrer les jardins.

Quant à la construction technique des deux halles, elle mérite une description.

Le système portatif principal de l'ossature se répète dans les deux bâtiments du pavillon: un chevalet à quatre montants en biais, d'une hauteur de 12,75 mètres dans le « Pavillon d'Exposition » (53,01×21,01 mètres) et de 9,12 mètres dans le « Pavillon du Tourisme » (26,61×21,01 mètres). Ces chevalets forment avec les traverses des cadres rigides pouvant reprendre tous les efforts qui agissent sur la charpente.

Les éléments constituant les chevalets sont assemblés par soudure en forme de caisson. Divers joints de montage sont boulonnés.

Les deux poutres-maîtresses supérieures, d'une longueur en porte-à-faux de presque 10 mètres, supportent toute la toiture, ainsi que tous les pans vitrés.

La toiture est formée de bacs autoportants, système « Prouvé », réalisés par pliage à froid de tôles, d'une épaisseur de 4 millimètres. Les bacs, d'une longueur totale de 23,50 mètres, sont utilisés pour l'évacuation des eaux pluviales qui s'écoulent par le tuyau-collecteur placé dans les poutres-maîtresses et les montants du chevalet.

Le plancher est formé de bacs autoportants obtenus par pliage à froid de tôles minces. Ces bacs juxtaposés forment un ensemble très rigide. Les charges du plancher sont reprises par des poutres-maîtresses dont les appuis sont encastrés aux montants du chevalet.

Les appuis à rotule sont réalisés à l'aide d'une demi-sphère en acier coulé d'un diamètre de 24 centimètres. Celle-ci permet aux pieds des chevalets un mouvement de rotation dans tous les sens.

Le poids de la charpente du « Pavillon d'Exposition » s'élève à 555 tonnes, celui du « Pavillon du Tourisme » à 256 tonnes. Sont compris dans ces poids les bacs formant la toiture, le dallage et les fers à vitrage. Le poids de la passerelle reliant les deux pavillons est de 11 tonnes.

Notons que c'est à la S. A. des Anciens Etablissements Paul Wurth qu'avaient été confiés les calculs, l'établissement des plans de la fabrication et le montage des charpentes métalliques destinées aux deux pavillons.

Le regard des visiteurs entrant par la porte Benelux est attiré par la conception hardie de la construction du Pavillon et par les objets exposés, visibles au travers du vitrage.

Le soir, les bâtiments sont illuminés de l'intérieur, les plafonds sont fortement éclairés. Les objets exposés sont baignés dans la lumière de puissants projecteurs.

L'inauguration du Pavillon le 17 avril 1958.

Le 17 avril 1958 a eu lieu, sur le plateau du Heysel, l'inauguration solennelle de l'Exposition Universelle et Internationale de Bruxelles 1958, en présence de S. M. le Roi des Belges et de la Famille Royale de Belgique.

En marge de cette grande manifestation, le Commissariat Général luxembourgeois organisa le même jour une cérémonie intime luxembourgeoise qui se déroula dans le pavillon grand-ducal en présence de M. Paul Wilwertz, Ministre des Affaires Economiques, et du Commissaire Général M. Guill Konsbruck.

Parmi les personnalités on remarquait M. Albert Wehrer, Membre luxembourgeois de la Haute Autorité de la C.E.C.A., M. Maurice Steinmetz, remplaçant M. l'Ambassadeur de Luxembourg à Bruxelles, les membres du Commissariat Général luxembourgeois, du Comité permanent, du Comité général d'accueil à Bruxelles et du Comité de réception à Bruxelles, les

Chefs des Administrations de l'Etat, les Consuls du Luxembourg en Belgique, les exposants, des personnalités de la vie économique ainsi que les Présidents des associations de Luxembourgeois résidant en Belgique.

Après la visite du Pavillon luxembourgeois, les personnalités se réunirent dans la « Salle du Tourisme » et un déjeuner, présidé par M. Guill Konsbruck, Commissaire Général du Gouvernement grand-ducal, fut offert aux personnalités au restaurant du Pavillon. Au dessert, M. Guill Konsbruck prononça une allocution dont voici les termes :

« Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs,

La voilà arrivée, cette journée du 17 avril 1958 qui, aussi longtemps qu'elle était lointaine, nous paraissait peut-être un peu mystérieuse, mais sans embûches, et qui, cependant, à force qu'elle approchait avec son bagage de problèmes de plus en plus encombrants, prenait des formes inquiétantes et, je l'avoue, souvent même angoissantes.

Pourtant, aujourd'hui, elle nous apparaît radieuse, parce que d'un coup de baguette magique elle nous a délivrés de notre fardeau de soucis pour conclure à cette heureuse constatation que le Pavillon du Luxembourg est prêt et qu'il a ouvert largement ses portes au monde désireux de connaître ce que nous est propre et ce qui fait l'originalité de notre pays dans le grand concert des nations.

Rassurez-vous, Mesdames et Messieurs, je ne vais pas mettre votre patience à l'épreuve en me lançant dans un discours à longue haleine. Je suis plutôt d'avis qu'aujourd'hui nous devons laisser la parole à ce qui nous entoure et à ce qui a été réalisé ici pour concrétiser la participation du Luxembourg à l'Exposition Universelle de Bruxelles 1958.

Si je m'adresse néanmoins à vous, ce sera d'abord pour vous remercier tous d'avoir bien voulu donner suite à l'invitation du Commissariat Général à vous joindre à nous lors de ce lever de rideau et ensuite, et surtout, pour rendre hommage à ceux qui, à quelque échelon que ce soit, ont contribué à la conception, à la mise en chantier et à l'achèvement dans les délais fixés de notre Pavillon national.

Ce Pavillon étant le fruit d'un travail d'équipe exemplaire, vous ne m'en voudrez certainement pas, si je vous tais ici les noms de ceux qui ont mis leurs qualités humaines, professionnelles et artistiques à notre disposition et je tiens à exprimer mes remerciements bien sincères et à présenter mes félicitations vivement chaleureuses à eux tous, architectes, entrepreneurs, décorateurs, sculpteurs, artisans et ouvriers ainsi qu'à mes collaborateurs des divers Comités.

Je me permettrai néanmoins — au risque de blesser leur modestie — de citer en exemple quelques représentants-types de notre équipe de collaborateurs ayant œuvré depuis de longues mois dans l'effacement avec un dévouement à toute épreuve.

Je nomme notre ami Jérôme Anders, secrétaire général, qui, avec son grand bon sens, son expérience des hommes et des choses, son charme et sa patience, n'a cessé depuis le premier jour de se consacrer à la tâche combien difficile d'organiser et de coordonner tous les efforts.

M. Tony Biver, notre architecte-conseil, dont l'enthousiasme, le sens inné du beau, la longue et féconde expérience ont contribué dans une très large mesure à la réalisation de nos projets.

Et je citerai enfin M. Collin qui, depuis les derniers mois spécialement critiques, nous a rendu d'excellents services grâce à sa grande persévérance et à ses qualités exceptionnelles de chef.

Je m'en voudrais de ne pas adresser également mes remerciements cordiaux à nos exposants pour leur dire à quel point j'apprécie l'initiative et le courage dont ils ont fait preuve en répondant à notre appel.

En souhaitant une cordiale bienvenue aux distingués représentants de notre presse, radio et télévision, il me tient à cœur d'exprimer ma reconnaissance très vivement sentie à M. Rasquin, ancien Ministre des Affaires Economiques, et à M. Paul Wilwertz, son éminent successeur, qui, à tout moment, ont réservé à nos multiples problèmes une compréhension des plus bienveillantes.

A ma gratitude envers tous, je ne puis que joindre un espoir, qui est celui que l'œuvre que nous voyons maintenant devant nous, connaîtra l'appréciation et le succès du public. C'est à cette réussite que je lève mon verre tout en vous priant de boire avec moi au succès de l'Exposition Universelle 1958 et du Pavillon luxembourgeois.»

Dans une excellente improvisation, M. Paul Wilwertz, Ministre des Affaires Economiques, au nom du Gouvernement, félicita les membres du Commissariat Général luxembourgeois et tout ceux qui avaient aidé à réaliser le Pavillon grand-ducal et à achever tout l'aménagement dans le délai prévu. Du fait que de nombreux pavillons étrangers n'étaient pas terminés pour le jour de l'ouverture officielle, M. le Ministre mit en relief l'effort du Commissariat en disant que l'exactitude n'est pas seulement la politesse des Rois, mais également celle des Luxembourgeois. M. le Ministre souligna encore l'importance que représente pour notre pays la participation luxembourgeoise à l'Exposition Universelle de Bruxelles. Il clôtura son improvisation en portant un toast au succès du Pavillon luxembourgeois.

M. Michel Rasquin †

ancien Ministre des Affaires Economiques du Grand-Duché, membre de la Commission de la Communauté Economique Européenne

Le 28 avril 1958 est décédé à Esch-sur-Alzette, à l'âge de 59 ans, M. Michel Rasquin, ancien Ministre des Affaires Economiques du Grand-Duché, Membre de la Commission de la Communauté Economique Européenne.

M. Rasquin naquit à Pétange, le 19 septembre 1899. Après avoir fait des études techniques à Munich et à Liège, il poursuivit sa formation en sciences économiques et financières à Paris et à Berlin.

De 1925 à 1936, il était occupé dans l'industrie privée des assurances. De 1936 à 1940, il était rédacteur économique au quotidien « Journal d'Esch ». En 1940, M. Rasquin se réfugia en France et, à la Libération, il devint rédacteur en chef à Marseille de l'hebdomadaire « Vérité », organe du mouvement de libération national. De 1944 à 1951, il était rédacteur en chef du quotidien « Journal d'Esch ».

La carrière politique de M. Rasquin commença en 1945, lorsqu'il se présenta aux élections communales à Esch-sur-Alzette. Elu conseiller communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette, il devint en même temps Président du Parti Socialiste Luxembourgeois. En 1947, il fut nommé Conseiller d'Etat et, en 1948, il fut élu Député dans la circonscription du Sud. Il devint Maire de la Ville d'Esch-sur-Alzette en 1949, charge qu'il occupa jusqu'au mois de juillet 1951, lorsqu'il devint Ministre des Affaires Economiques et du Tourisme. Depuis le 7 janvier 1958, M. Rasquin était membre de la Commission de la Communauté Economique Européenne.

L'enterrement de M. Michel Rasquin eut lieu le 30 avril au cimetière de Hollerich. Malgré l'intimité des funérailles, de nombreuses personnalités et amis du défunt avaient tenu à lui rendre un dernier hommage. A l'entrée du cimetière, un cortège se forma derrière le cercueil et on remarquait entre autres S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour; S. Exc. le Comte Karl von Spreti, Doyen du Corps diplomatique à Luxembourg; M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, représentant le Conseil de la Communauté Economique Européenne; M. Victor Bodson, Ministre de la Justice et des Travaux Publics, représentant le Conseil de l'Euratom; M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale; M. Pierre Werner, Ministre des Finances et de la Force Armée; M. Paul Wilwertz, Ministre des Affaires Economiques et du Tourisme, représentant le Conseil Spécial de Ministres de la C. E. C. A.; M. Henry Cravatte, Secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques; M. Félix Welter, Président

du Conseil d'Etat; les représentants de la Commission de la Communauté Economique Européenne, en tête M. Walter Hallstein, Président; les représentants de la Haute Autorité de la C. E. C. A., en tête M. Paul Finet, Président, et M. Albert Wehrer, membre luxembourgeois de la Haute Autorité; les représentants de la Cour de Justice, de la Commission de l'Euratom; M. Robert Als, Ambassadeur du Luxembourg à Paris; les représentants de la Magistrature; M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, entouré des membres du Collège échevinal; M. Jean Fohrmann, Député-Maire de Dudelange; M. Antoine Krier, Député-Maire d'Esch-sur-Alzette; ainsi que de nombreux délégués du Parti Ouvrier Socialiste, du Syndicat et de la Fédération Nationale des Cheminots et des Travailleurs du Transport ainsi qu'un représentant de la fraction socialiste de l'Assemblée Parlementaire Européenne.

Aucun discours ne fut prononcé au cours de l'enterrement de M. Rasquin. Toutefois, à titre de documentation, nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée par M. Paul Wilwertz, Ministre des Affaires Economiques du Grand-Duché, en sa qualité de Président en exercice du Conseil spécial de Ministres de la C. E. C. A., à l'occasion du décès de M. Michel Rasquin:

« Mes chers Collègues,

C'est avec une profonde tristesse que j'ouvre cette 50^e session du Conseil spécial de Ministres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Notre collègue et ami Michel Rasquin n'est plus.

Terrassé brutalement en pleine action, le travailleur acharné et infatigable qu'il était, a trouvé le repos, mais sa disparition creuse parmi nous un vide qu'il nous sera difficile de combler.

Homme politique de grande valeur, journaliste de talent, administrateur émérite, Européen convaincu, Michel Rasquin avait su, depuis de longues années, s'imposer par la clarté de ses vues, son opiniâtreté, son travail et sa foi dans l'avenir.

Alliant un bon sens inné de terrien à Pironie et à la critique parfois mordantes du journaliste économique et politique qu'il fut longtemps, son souci de vérité, son indépendance d'esprit ainsi que sa logique implacable lui avaient valu tant sur le plan national qu'au sein des Communautés européennes et notamment du Conseil spécial de Ministres, l'estime et la considération de ses collègues et de tous ceux qui l'approchaient.

Européen, Michel Rasquin songeait avant tout et en toute circonstance à la grande famille des hommes et c'est à une meilleure compréhension des peuples entre eux et à l'amélioration de la condition humaine qu'il a concentré tous ses efforts.

Vaincre les préjugés, créer des liens solides et durables entre individus et entre pays, tel a été son but et c'est dans cet esprit qu'il a toujours été parmi ceux qui, dans nos différents pays, ont cru à l'avenir d'une véritable union européenne et ont contribué à en établir les fondations.

Benelux, CECA, puis Marché Commun et Euratom, partout on y retrouve Michel Rasquin, son dynamisme, son empreinte constructive, sa volonté d'aboutir, sa foi inébranlable dans l'issue positive de la grande œuvre entreprise.

Ministre des Affaires Economiques, il connaissait mieux que quiconque les problèmes extrêmement difficiles que pose l'intégration économique, d'abord partielle, puis complète. Pourtant, il fut toujours à la tête de ceux qui, sans se laisser rebuter, contribuèrent à rechercher et à mettre en œuvre les solutions qui ont permis à la CECA de s'affirmer comme une réalité vivante, solide et durable, et qui ont rendu possible l'élaboration et l'exécution de Traités aussi importants que ceux signés à Rome le 25 mars 1957.

C'est ainsi que, présidant la 9^e session de notre Conseil, les 12 et 13 octobre 1953, il affirmait la nécessité: "... de placer son espoir dans la création d'un marché véritablement commun allant au-delà de la CECA pour aboutir à une intégration économique plus large." Et, quelques instants plus tard, il ajoutait que "la Haute Autorité et les Gouvernements devaient s'engager dans une voie déterminée préparant l'intégration économique future". Et — si vous me permettez l'expression — joignant "le geste à la parole", il sortait de son dossier un projet de résolution que les membres du Conseil, agissant en tant que représentants de leurs Gouvernements respectifs, devaient faire leur, à peine amendé. Cette résolution, vous la connaissez, c'est la déclaration des 12 et 13 octobre 1953; les importants travaux du Comité mixte, effectués depuis lors pour la mise en œuvre de cette déclaration, témoignent de la valeur et du bien-fondé de cette initiative.

C'est ainsi que, favorable à l'établissement, dans le respect des dispositions du Traité, de relations plus poussées avec l'Assemblée Commune, en tant que Président en exercice du Conseil, tenu à exposer personnellement à Strasbourg devant l'Assemblée réunie en session ordinaire, la politique suivie par le Conseil et les représentants des Gouvernements des Etats membres réunis au sein de celui-ci, dans les différents secteurs, et à répondre aux interventions des parlementaires.

En quittant ses fonctions ministérielles pour occuper celles de Commissaire du Marché Commun, il témoignait une fois de plus de sa foi dans l'avenir de nos communautés et dans la pérennité de leurs institutions. Tout en regrettant son départ, nous ne pouvions cependant que nous féliciter de cette nomination qui allait lui permettre de mettre ses qualités exceptionnelles et sa grande expérience encore davantage au service de la cause européenne.

Vous vous souviendrez volontiers avec moi combien notre regretté collègue Rasquin intervenait avec une rare compétence, quelle que fût la matière traitée au sein de notre Conseil, et ce depuis la mise en place de cette institution. Ses interventions empreintes de logique et de sagesse, parfois teintées d'humour, ont fréquemment contribué à écourter un débat ou à clarifier une discussion ou encore à apporter une solution.

Comme je l'ai évoqué précédemment, une des grandes qualités de mon ami Rasquin était son esprit d'humanité. En effet, tout problème économique était toujours, à ses yeux, lié à un problème social et jamais, à son avis, on n'attachait assez d'importance au facteur humain des problèmes que l'on traitait.

Qui ne se souviendra pas en cette enceinte des accents profondément émouvants qu'il sut trouver, peu après la tragique catastrophe de Marcinelle, lorsque le Conseil et la Haute Autorité mirent au point, en commun, les modalités d'une action de grande envergure sur le plan de sécurité dans les mines de houille.

Tout pour lui devait tendre à l'amélioration des conditions de vie et de travail de la classe laborieuse. Nombreuses ont été les réformes qu'il a portées dans ce sens sur le plan national et son départ du Gouvernement luxembourgeois pour les nouvelles fonctions européennes auxquelles les six Gouvernements unanimes l'appelaient a été profondément ressenti dans tout le Grand-Duché.

Mais ces regrets ont rapidement fait place à une légitime fierté, car l'on savait que l'œuvre entreprise par le Ministre Rasquin serait poursuivie et développée encore sur le plan communautaire par le Commissaire Rasquin.

C'est grâce à des hommes comme Michel Rasquin que la CECA s'est affirmée, que le Marché Commun et l'Euratom sont nés et que l'on peut espérer voir se réaliser dans un avenir pas trop lointain d'autres réalisations qui seront autant de nouvelles pierres apportées à l'édifice européen.

A Michel Rasquin, l'artisan modeste et persévérant, dont l'exemple demeurera vivant en nous, nous exprimons notre profonde gratitude et l'assurons de ce que tous nos efforts n'auront d'autre but que de suivre dignement la voie qu'il nous a tracée vers une Europe unie et prospère dans la paix et le progrès social. Cet homme de bonne volonté a bien mérité de sa patrie et de l'Europe.»

Voici également le texte de l'allocution qu'a prononcée à la même occasion M. Paul Finet, Président de la Haute Autorité de la C. E. C. A. :

« C'est avec une profonde émotion que la Haute Autorité veut s'associer à l'hommage qui vient d'être rendu par le Président du Conseil spécial de Ministres à la mémoire de M. Michel Rasquin. Nous voulons nous associer aux paroles élogieuses que vous venez de prononcer, Monsieur le Président, et nous associer aussi aux regrets que nous cause la disparition prématurée du Ministre Michel Rasquin. Nous aurons toujours à l'égard du Ministre Rasquin, qui a participé aux premières séances du Conseil spécial de Ministres, nous aurons toujours à son égard une très grande somme de gratitude, car il nous a aidés, il a aidé la Haute Autorité à consolider, à animer la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, et pour lui, il n'y avait pas de problèmes insolubles, on pouvait toujours trouver dans la compréhension entre les pays, dans la compréhension qui doit s'établir entre les représentants des Gouvernements de nos six Pays et l'exécutif de la Communauté

du Charbon et de l'Acier, on pouvait toujours trouver des solutions sauvegardant les intérêts légitimes des uns et des autres. Et vous avez eu raison, Monsieur le Président, de rappeler que, pour Michel Rasquin, tout ce qui était décidé sur le plan économique, ne pouvait avoir de réelle valeur, de valeur intrinsèque, que si les mesures décidées aboutissaient finalement à améliorer la condition humaine. C'était un économiste, mais c'était surtout un sociologue et nous nous souviendrons toujours et avec beaucoup d'émotion des éloquents plaidoyers qu'il a souvent prononcés au Conseil de Ministres, lorsque nous discutons des questions qui apparemment n'étaient qu'économiques, mais dans lesquelles il voulait voir particulièrement et surtout l'élément humain. Et nous vous prions, Monsieur le Président, de transmettre au Gouvernement luxembourgeois et à la famille de Michel Rasquin, à son épouse dévouée et à son fils, les sentiments de sympathie de la Haute Autorité et nos plus fraternelles et plus sincères condoléances. Merci, Monsieur le Président! »

La Commémoration du 10^e Anniversaire de l'O. E. C. E.

Le 25 avril 1958 ont eu lieu à Paris, au Château de la Muette, diverses cérémonies marquant le 10^e anniversaire de l'Organisation Européenne de Coopération Economique. A ces cérémonies prirent part M. Christian A. Herter, Sous-Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, les représentants des pays membres et associés de l'O. E. C. E., plusieurs anciens Ministres et Parlementaires, de hauts fonctionnaires, les anciens Secrétaires généraux de l'O. E. C. E. ainsi que les personnalités représentant les diverses organisations internationales et gouvernementales, notamment la C. E. C. A., l'Euratom, la Communauté Economique Européenne, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, le Conseil de l'Europe, l'Union de l'Europe Occidentale, les divers Organismes des Nations Unies, l'Agence Internationale de l'Energie Nucléaire et la Banque des Règlements Internationaux.

Le Luxembourg était représenté à ces cérémonies par M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, et M. Nicolas Hommel, Chef de la Délégation permanente du Grand-Duché auprès de l'O. E. C. E. et du Conseil de l'O. T. A. N.

Pour marquer le 10^e anniversaire de l'O. E. C. E. au Luxembourg, M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, prononça, le 16 avril, une allocution sur les antennes de Radio-Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte de cette allocution :

« Aujourd'hui, l'Organisation Européenne de Coopération Economique a 10 ans. Si la date du

16 avril 1948 n'avait d'autre signification que de rappeler la naissance d'une des multiples organisations internationales nées depuis la dernière guerre, elle ne mériterait pas une particulière attention. Mais elle représente bien plus que cela.

Cette date nous rappelle d'abord un des moments les plus critiques d'après-guerre. L'Europe épuisée par un deuxième conflit mondial, écrasée sous ses ruines et accablée par des perspectives de restrictions et d'austérité par suite d'une récolte catastrophique, venait de créer en ce printemps de 1948 l'instrument qui devait aider le gouvernement américain à appliquer son programme d'aide et de relèvement à l'Europe.

Cette date nous rappelle aussi et surtout un événement d'une importance exceptionnelle: l'avènement de la coopération économique européenne. Trop préoccupée par ses problèmes immédiats, l'Europe ne prenait pas encore conscience à ce moment-là de la portée révolutionnaire et des possibilités immenses de cette nouvelle philosophie économique. Les pays du monde libre se fiaient encore trop aux prometteuses perspectives de l'aide américaine pour voir clairement que dans le domaine économique l'Occident entrait dans une phase nouvelle: celle de leur coopération. Au fur et à mesure cependant que s'opérait son relèvement économique, l'Europe s'acheminait par cette coopération vers sa véritable organisation économique. Le Gouvernement luxembourgeois n'a pas songé un ins-

tant à se tenir à l'écart de ce grand mouvement. Il a compris que, si une petite nation comme le Luxembourg voulait s'isoler au milieu d'un monde s'organisant sur des bases nouvelles, elle courrait à sa ruine.

Il ne m'est pas possible de vous présenter dans le cadre de cette brève allocution le bilan de 10 années de coopération économique européenne. Les journaux ne manqueront pas d'en parler et le pavillon de l'O. E. C. E. à l'Exposition de Bruxelles développera devant vous d'une façon suggestive les réalisations de cette Organisation. Qu'il me soit permis toutefois de rendre à cette œuvre qui a été créée à force de ténacité, de courage politique et de compréhension mutuelle, l'hommage qu'elle mérite.

C'est une grande œuvre, en effet, que d'avoir dans le temps record de 4 ans réussi à rendre à l'économie européenne sa santé et son équilibre et d'avoir en 10 ans relevé sa production industrielle à des niveaux dépassant de 80 % ceux d'avant-guerre.

C'est une réalisation sans précédent que d'avoir libéré les échanges jusqu'à concurrence de 90 % au sein d'une Europe dont les courants commerciaux avec la moitié du monde avaient été, sinon complètement interrompus, du moins sérieusement amputés.

C'est un progrès remarquable que d'avoir, grâce à l'Union Européenne de Paiements, aboli les contrôles de change si rigoureux qui emprisonnaient et paralysaient la libre circulation des hommes, des biens et des services.

La réalisation la moins spectaculaire, mais celle qui porte en elle le plus de promesses, c'est l'esprit de coopération que l'Organisation est arrivée à créer en son sein et entre les Gouvernements des pays membres. Sans lui, la lutte sourde mais âpre des égoïsmes nationaux aurait continué à sévir parmi les peuples de l'Europe menacés d'étouffer à l'intérieur de leurs barrières douanières. Grâce à cet esprit de coopération des crédits sont accordés aux partenaires en difficulté de paiements extérieurs, les frontières restent ouvertes aux produits des pays qui ne peuvent suivre le mouvement de libération, et les pays moins développés d'Europe peuvent coexister et progresser à côté des partenaires économiquement plus forts.

Mais l'Organisation n'aurait pas pu faire la preuve de sa valeur, si au fil des années elle ne s'était pas résolument attaquée aux autres grands problèmes que l'actualité économique ne cessait de poser. Parmi ceux-ci, je ne relève que quelques-uns des plus importants: celui de la productivité, des ressources énergétiques, de l'enseignement technique et scientifique. Malgré sa rigidité institutionnelle, résultat de la règle de l'unanimité, l'Organisation a pu créer en son sein l'Agence européenne de productivité, l'Agence européenne pour l'énergie nucléaire, le fonds commun pour la formation du personnel technique et scientifique.

L'O. E. C. E. a ainsi démontré une vitalité, une souplesse et une faculté d'adaptation qui sont de bon augure pour l'avenir. Mais la préoccupation primordiale de l'O. E. C. E. doit toutefois rester le renforcement de la coopération en vue de développer encore davantage les échanges et d'élargir les débouchés.

Six d'entre les dix-sept pays de cette Organisation ont, en créant le Marché commun, poussé jusqu'à l'extrême limite l'effort pour réaliser cet objectif. Cette initiative cependant n'est pas sans danger pour l'unité de l'O. E. C. E. Pour éviter ce risque, il est indispensable d'associer au Marché commun les autres onze pays de l'O. E. C. E. C'est l'objet des négociations en cours sur la zone de libre échange. La réalisation de cette zone signifiera-t-elle la fin de l'O. E. C. E., en la vidant de sa substance? Je ne le pense pas. En effet, tant que certains pays désireux de participer à la zone ne sont pas prêts à consentir des abandons de souveraineté, les institutions et le cadre de l'O. E. C. E. constitueront un instrument indispensable à la vie économique de l'Europe.

L'événement capital de la création du Marché commun et de l'Euratom fait qu'à la date de ce 10^e anniversaire les 17 pays de l'O. E. C. E. se trouvent devant des perspectives nouvelles en matière de coopération économique. L'instrument de cette coopération existe et a fait ses preuves. Il est tout aussi essentiel maintenant que se manifeste la volonté politique de l'utiliser et que l'opinion publique apporte son soutien à des solutions qui, au-delà des difficultés immédiates et des intérêts étroits, permettront d'atteindre dans l'harmonie la véritable intégration économique de l'Europe occidentale.»

Le 75^e Anniversaire de l'Ecole Agricole d'Ettelbruck

Le 30 avril 1958 a eu lieu, à Ettelbruck, la célébration du 75^e anniversaire de l'Ecole Agricole de l'Etat à Ettelbruck, en présence de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg.

Les festivités débutèrent le matin par un service religieux solennel, suivi d'une réception offerte par la Municipalité de la Ville d'Ettelbruck.

La séance académique eut lieu l'après-midi dans la salle des fêtes de l'Ecole Agricole en présence de nombreuses personnalités de la vie politique, économique et culturelle du pays. LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg furent salués à Leur arrivée par M. Antoine Jentges, Directeur de l'Ecole Agricole de l'Etat, et M. le Dr Léon Mischo, Bourgmestre de la Ville d'Ettelbruck, tandis que la Philharmonie d'Ettelbruck exécutait le « Wilhelmus ».

Après que Leurs Altesses Royales eurent pris place, la Musique de la Garde grand-ducale exécutait l'Ouverture de « Cariolan », de Beethoven. Ensuite, M. Antoine Jentges, Directeur de l'Ecole Agricole de l'Etat, prit la parole et prononça une allocution sur « L'évolution de l'enseignement agricole au cours des 75 dernières années ».

A l'issue de cette allocution, la Musique de la Garde exécutait la « Farandole » de Bizet et Paul Sontag récitait un cantique de fête.

M. le Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture, prit alors la parole. Voici le texte de son allocution :

« Altesses Royales,
Monseigneur,
Monsieur le Directeur,
Mesdames, Messieurs,

Il y a deux ans, nous avons fêté le 100^e anniversaire de la Maison de Santé de la Ville d'Ettelbruck, aujourd'hui, nous commémorons le 75^e anniversaire de son Ecole agricole.

« Cité des malades » et « Ville des paysans » sont les deux titres qui embellissent depuis bien des années le blason de la Ville d'Ettelbruck.

Altesses Royales,

Votre présence à la séance académique de ce jour honore non seulement notre école, elle honore notre agriculture tout entière et remplit de joie et de fierté le cœur de nos paysans.

Permettez-moi, Altesses Royales, de Vous présenter en leur nom les sentiments respectueux de leur profonde gratitude et l'expression de leur fidèle attachement.

Nos agriculteurs se sentent réconfortés par l'intérêt que Vous ne cessez de témoigner à leur cause. L'idée que la Souveraine du pays ainsi que la famille grand-ducale pensent et sentent avec eux dans les moments difficiles relève leur courage, renforce leur foi dans l'avenir et les engage à faire mieux encore que par le passé leur devoir dans l'intérêt de l'agriculture et de notre chère petite patrie.

Nous ne pouvons pas fêter le 75^e anniversaire de l'Ecole agricole sans penser d'abord à ses fondateurs, dont nous admirons la sagesse et la perspicacité au même degré que le courage et l'esprit d'initiative.

Nous tenons ensuite à remercier les nombreux membres du corps enseignant, les directeurs, les

professeurs, les aumôniers, les chargés de cours, sans oublier les directeurs du Pensionnat épiscopal Saint-Joseph de l'Ecole agricole, pour les éminents services qu'ils ont rendus à la cause agricole au cours des 75 années écoulées.

Je m'en voudrais d'oublier à cette occasion les nombreux anciens élèves qui ont été formés à l'Ecole d'Ettelbruck et qui, aujourd'hui, lui confient leurs fils pour qu'elle en fasse de bons cultivateurs et de dignes successeurs.

Une bonne formation professionnelle leur est aujourd'hui, à la veille de la suppression des barrières existantes, à la veille des graves à-coups qui ne manqueront pas d'accompagner l'adaptation de notre agriculture nationale à une politique agricole européenne, plus nécessaire que jamais.

Depuis le début de son existence, l'agriculture suit sans cesse une évolution constante, elle doit continuellement se transformer et s'adapter non seulement aux progrès de la science, mais aussi aux conditions des marchés, aux variations des situations sociales et politiques. Plus d'une fois au cours des siècles, cette évolution a pris le caractère d'une véritable révolution parfois sanglante, qui a fait couler le sang des paysans.

Nous assistons en ce moment à une pareille révolution agricole, non sanglante, il est vrai, mais qui opérera des transformations structurelles profondes. Dans de très nombreux pays et dans presque tous les pays européens, l'agriculture passe par une époque difficile. Un grave malaise pèse sur les cœurs de nos agriculteurs en face des difficultés de l'heure actuelle et devant l'incertitude de l'avenir, provoquée par les différentes intégrations européennes qui se suivent à un rythme peut-être trop accéléré.

Dans tous ces pays, le sort de l'agriculture préoccupe non seulement les Ministres de l'agriculture et leurs collaborateurs, mais aussi les économistes, les sociologues et les hommes politiques de toutes les tendances.

Les économistes voient peut-être trop le côté matériel des problèmes : la productivité, la rationalisation, la rentabilité des exploitations — dans leur logique inexorable — ils négligent trop le facteur humain.

Les sociologues et les hommes politiques proposent parfois des solutions humaines et sociales, tenant malheureusement trop peu compte des données et des vérités économiques et restant de ce fait inapplicables ou inopérantes.

Il ne sera pas facile de trouver la bonne solution, parce qu'il faut se méfier de toute solution extrême ou unilatérale et s'efforcer d'analyser tous les aspects du problème qui est d'une grande complexité.

Aussi, tout en nous inspirant d'idées économiques, sociales et politiques, gardons-nous bien de négliger les vérités physiologiques et les lois biologiques. Car l'agriculture, à l'encontre de l'industrie, est un organisme vivant.

Le sujet et la plupart des moyens de son activité sont des êtres vivants: des hommes, des animaux et des plantes. La science moderne nous apprend que même le sol n'est pas seulement matière, mais qu'il vit aussi grâce aux innombrables microorganismes qui le peuplent.

Toute solution des problèmes agricoles doit avant tout être une solution biologique, une solution organique, car l'agriculture ne pourra jamais se soustraire aux lois de la nature, aux lois biologiques.

L'industrie est comme un bâtiment, construit par l'homme, équipé, meublé par l'ingéniosité humaine. L'esprit humain peut en fixer la grandeur, régler son expansion, déterminer la quantité et la qualité de ses produits.

L'agriculture, par contre, est comparable à une plante qui puise ses forces dans le sol et dans l'air qui se développe sous la chaleur vivifiante du soleil.

L'homme peut en favoriser la croissance, il arrive à en augmenter les rendements, à améliorer la qualité de ses produits, mais il ne réussira jamais à la soustraire ni aux lois qui régissent tout être vivant, ni aux aléas de la nature et du climat. Si la récolte a été bonne, l'homme ne le doit pas exclusivement à son intervention. Les forces mystérieuses de la nature et la clémence du ciel y sont pour une bonne part.

Tout comme l'industrie, l'agriculture est aussi soumise aux lois économiques; elle est exposée à la concurrence au jeu de l'offre et de la demande qui, à l'encontre de toute politique de soutien et de protection de la part d'un Gouvernement, règle ses marchés et ses prix. — Le dérèglement actuel des marchés agricoles, les difficultés d'écoulement et l'effondrement catastrophique des prix dans le secteur du beurre en sont la preuve irréfutable.

En tant qu'organisme vivant, l'agriculture malade veut être traitée en organisme malade.

En parcourant la presse quotidienne, en écoutant les discours prononcés dans n'importe quelle réunion nationale ou internationale sur l'avenir de l'agriculture, on est impressionné, pour ne pas dire effrayé, par le nombre des médecins qui entourent le chevet du lit du malade! En médecine humaine, ce serait de mauvais augure! — On parle parfois trop et l'on finit par créer une atmosphère déprimante et décourageante.

L'agriculture a comme chaque malade besoin qu'on l'encourage! Certes, on ne peut pas la sauver par des poèmes bucoliques ou par des discours vibrants sur la beauté de la vie campagnarde ou par un appel pathétique de rester fidèle à la glèbe des aïeux.

Cependant, une solution purement matérialiste, ignorant l'homme et sa nature et faisant abstraction de la vie avec ses lois immuables et ses ressources spirituelles intarissables, serait une solution incomplète.

Si nous voulons sauver un malade, nous devons recourir à tous les moyens disponibles, mais nous ne pouvons pas nous fier exclusivement aux médicaments chimiques ou à l'intervention chirurgicale. Si l'organisme nous refuse ses réactions et sa collaboration, l'insuccès de nos meilleures interventions est certain.

Si, d'un côté, l'agriculture intimement liée à la nature et forcée sous le joug des lois biologiques est fortement défavorisée vis-à-vis de l'industrie dont elle ne peut suivre l'essor, nous ne devons, d'un autre côté, pas perdre de vue que cette union étroite de l'agriculture et de la nature constitue le meilleur garant du succès final. Grâce à cette union et cette dépendance nous pouvons compter avec le concours puissant des forces mystérieuses, vitales qui animent tout organisme et tout être vivant et qui trouvent leur expression dans le pouvoir d'adaptation et de régénération, dans la ténacité et la force de résistance naturelle aux revers de la fortune, dans l'amour de la terre et du travail.

Le Gouvernement est en train d'étudier les solutions pour garantir l'existence de notre agriculture dans le monde futur.

La tâche n'est pas facile en face de la complexité du problème et des multiples inconnues devant lesquelles nous nous trouvons placés.

Pour trouver une bonne solution, il faut la collaboration entre Gouvernement et profession, entre techniciens et hommes politiques; il nous faut aussi le concours des volontés fermes et résolues et de toutes les capacités vitales dont dispose l'âme agricole.

C'est l'École agricole d'Ettelbruck qui est appelée à jouer un grand rôle dans ce domaine.

Il est généralement admis que nous sommes obligés de compléter et de parfaire l'équipement technique et commercial de notre agriculture; l'amélioration et le perfectionnement de l'équipement intellectuel et moral de notre jeunesse agricole sont d'égale importance.

Le rôle de l'École agricole est multiple.

D'une part, il s'agit d'inculquer aux jeunes agronomes les connaissances techniques, scientifiques et économiques, indispensables pour réussir dans un monde moderne, industrialisé et mécanisé, qui exige du jeune agriculteur des connaissances étendues et le déploiement d'une activité polyvalente.

D'autre part, l'École doit éveiller l'intérêt pour tout ce qui concerne l'agriculture. Le jeune élève doit être habitué à regarder au-delà des toits de son village. Il doit voir ce qui se passe de l'autre côté de nos frontières. En apprenant à connaître les difficultés et les conditions de travail de ses voisins, il finira par être plus instruit et — probablement aussi — par se sentir plus content.

L'École a encore pour mission d'attirer l'attention du jeune agronome aux problèmes généraux à l'échelle nationale et internationale du

secteur agricole; elle doit le rendre attentif aux transformations qui s'opèrent surtout en ces moments et qui exigeront de la part de l'agriculture un effort d'adaptation auquel il doit être préparé.

S'il est difficile à nos vieux agriculteurs de se familiariser avec les méthodes et les conceptions nouvelles, nos jeunes agriculteurs doivent avoir le cœur et l'esprit largement ouverts aux innovations.

La grande difficulté pour orienter l'agriculture réside dans le fait qu'elle est composée d'un très grand nombre d'exploitations indépendantes. Dans l'industrie parfois un seul chef dirige et commande des milliers d'ouvriers.

Si la profession agricole veut agir en commun, il faut que ses membres apprennent à penser en commun, c'est-à-dire il faut qu'ils sachent distinguer l'intérêt personnel de l'intérêt général. C'est le devoir de l'Ecole d'agir en ce sens.

Au-delà de ses 75 ans d'existence, l'Ecole agricole d'Ettelbruck poursuivra son activité pour le grand intérêt de notre agriculture, de nos agriculteurs et du pays tout entier.

Bien que, par la révolution économique profonde qui a pris naissance au début de l'année, à la suite du vote du Marché Commun, ses tâches soient considérablement plus étendues, l'Ecole n'oubliera jamais que sa mission première consiste à éveiller, à cultiver, à développer toutes les forces vives qui font la richesse de l'âme du jeune cultivateur. En puisant dans la source puissante des forces spirituelles, qui prend son origine dans les convictions religieuses de notre population, l'Ecole fortifiera sa foi dans l'avenir et stimulera la confiance dans ses propres forces.

Le jeune agronome, qui quitte l'Ecole à la fin de ses études, doit être convaincu que le travail agricole constitue plus qu'un travail ordinaire. Il doit être imbu de l'idée que l'agriculture n'est pas seulement une occupation, mais qu'elle est une profession qui, comme chaque autre profession, a ses grandeurs aussi bien que ses servitudes et ses difficultés.

Plus que jamais le monde a besoin de l'agriculture. A nous de l'aider, de la soutenir et de la protéger dans sa lutte pour son existence. Nous pourrions être sûrs qu'elle ne manquera pas à la mission sacrée qui lui a été imposée dès son origine: De fournir le pain à l'humanité.»

La séance académique fut clôturée par l'exécution de l'hymne national. Une courte cérémonie commémorative eut lieu ensuite devant le Monument aux Morts de l'Ecole où des gerbes de fleurs avaient été déposées peu avant par la Ville d'Ettelbruck et l'Amicale des Anciens Elèves.

Leurs Altesses Royales, suivies des personnalités, visitèrent alors l'Ecole Agricole de l'Etat ainsi que l'exposition d'équipement agricole.

Une réception offerte par l'Ecole Agricole mit fin aux cérémonies du 75^e anniversaire de cet établissement.

Ajoutons ici que, dans le cadre des manifestations qui eurent lieu à l'occasion de cet événement, une «Semaine Rurale Jubilaire» avait été organisée par la Ville d'Ettelbruck, au cours de laquelle eurent lieu la Journée de l'Amicale des Anciens, la Journée de la vulgarisation agricole et la Journée de contact de la Centrale Paysanne.

Les activités de l'Inspection du Travail et des Mines en 1957

Au début de l'année 1958, l'Inspection du Travail et des Mines, dont M. le Conseiller d'Etat François Huberty est l'Ingénieur-Directeur, vient de publier son rapport sur ses activités en 1957.

Notons que d'après les dispositions de l'arrêté-loi de réorganisation du 26 mars 1945, il incombe à l'Inspection du Travail et des Mines d'assurer par un contrôle efficace et constant l'application des dispositions légales ou conventionnelles concernant les conditions du travail et la protection des travailleurs dans l'exercice de leur profession ainsi que l'application de la législation minière.

En 1957, le nombre des visites de contrôle effectuées par les agents techniques de l'Inspection du Travail et des Mines s'éleva à 7.548 pour les 554 entreprises industrielles, les 6.350 entreprises artisanales, les 7.815 entreprises commerciales et les 430 entreprises publiques.

A la suite d'instructions de réclamations écrites ou verbales, d'enquêtes d'accidents, de tentatives de conciliation et d'interventions dans les conflits de travail, d'enquêtes de commodo et incommodo, de renseignements demandés par les ouvriers, les délégations ouvrières ou les chefs d'entreprises, 2.482 interventions ou visites spéciales furent nécessaires en 1957 et le total des infractions relevées fut de 1.488. 1.077 avis de commodo et incommodo, demandés par le Ministère de la Justice et différentes administrations communales furent élaborés et les rapports et conclusions de 71 enquêtes d'accidents furent adressés à M. le Procureur d'Etat et à l'Office des Assurances sociales. 62 rapports concernant les conditions de travail du personnel des C.F.L. furent transmis à M. le Ministre des Transports.

Un chapitre spécial du rapport est consacré au développement industriel et économique et il est

dit que dans le secteur de la sidérurgie et des mines et minières de fer, l'année 1957 fut une année de records. La production en fonte s'éleva en effet à 3.360.000 tonnes, celle de l'acier à 3.492.000 tonnes contre respectivement 3.312.000 et 3.455.000 en 1956. Le nombre des hauts fourneaux à feu fut de 29 dans les 5 premiers mois de l'année pour être réduit à 28 pendant les autres mois par suite de travaux de modernisation. De 20.674 au début de l'année, le nombre des ouvriers occupés fut porté à 21.289 en décembre 1957 dans la sidérurgie, alors que l'effectif ouvriers dans les mines de fer fut de 2.410 personnes. L'extraction de minerais de fer a atteint 7.843.100 tonnes contre 7.593.900 tonnes en 1956. L'exportation vers la Belgique fut de 1.209.000 tonnes contre 1.238.400 tonnes, celle vers l'Allemagne s'éleva à 362.000 tonnes contre 548.000 tonnes et celle vers la France a atteint 80.400 tonnes contre 57.700 tonnes en 1956.

Dans le secteur des industries moyennes, le développement fut favorable en 1957 à l'exception de l'industrie du cuir. Tel fut notamment le cas pour les fonderies, les ateliers mécaniques et de construction, pour l'industrie chimique, la céramique, l'industrie du bois et l'industrie textile qui a cependant connu les difficultés habituelles et se serait trouvée dans une situation intenable sans les commandes du secteur public.

Dans l'industrie du bâtiment, ce fut le plein rendement quoiqu'en fin d'année la demande pour les habitations se soit sensiblement ralentie. Le commerce a naturellement profité de la haute conjoncture qui régnait dans les secteurs industriels et artisanaux et la hausse d'une partie des produits de consommation n'a pas freiné l'activité.

Pour ce qui est de l'industrie hôtelière et touristique, il est constaté que la saison touristique fut satisfaisante quoique le camping gagne de plus en plus d'ampleur, ce qui amène un certain déplacement des bénéficiaires du tourisme vers le secteur du commerce. Toutefois, il est dit que les hôtels manquent toujours de personnel stylé et l'absence de conditions de travail réglementées y est pour beaucoup.

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée fut moins sensible en 1957 malgré l'activité intense des différentes branches économiques. La formation du personnel indigène commence à

porter ses fruits et, en pratique, il n'y a plus que l'industrie du bâtiment et quelques branches artisanales, qui en dépendent, qui doivent encore recourir à la main-d'œuvre étrangère. Constatons à ce propos que, sur un total de 45.580 ouvriers occupés, il y avait en 1957 32.044 Luxembourgeois (70,30 %) et 13.536 étrangers (29,70 %). A l'exception de quelques douzaines d'ouvriers du bâtiment contraints pour quelques semaines au chômage partiel au début de l'année 1957 par suite des intempéries de la saison, le Grand-Duché n'avait pratiquement pas de chômeurs en 1957.

Quant à l'évolution sociale, il est constaté dans le rapport de l'Inspection du Travail et des Mines que les salaires ont atteint un niveau très élevé en 1957 par suite de leur adaptation presque générale au coût de la vie. Au 1^{er} janvier, le salaire minimum est passé de 21,— à 22,— francs et une seconde augmentation du nombre-indice du coût de la vie le porta à 22,90 francs au 1^{er} octobre 1957. La semaine de 44 heures a encore gagné du terrain en 1957 et s'applique à présent à plus de 45.000 salariés.

Pour ce qui est de la sécurité sociale, les régimes d'assurance du pays contre la maladie, la vieillesse et l'invalidité et contre les accidents du travail ont connu d'appréciables améliorations et extensions en 1957. Relevons à ce sujet la réglementation des relations des institutions d'assurances sociales avec les médecins, pharmaciens, sage-femmes, cliniques et autres fournisseurs à la suite de l'arrêté grand-ducal du 11 mai 1957 ainsi que l'extension de l'assurance-maladie aux professions indépendantes par la loi du 29 juillet 1957.

Il est intéressant de relever ici que la Chambre des Députés vota à la fin de l'année 1957 une loi sur l'approbation de 24 conventions internationales et entama ainsi une série de projets sociaux très importants.

Avant de donner un aperçu sur les accidents graves survenus en 1957, un autre chapitre du rapport mentionne que le nombre total d'accidents déclarés (travail, route, etc.) fut de 8.200 dont 11 mortels et 38 à invalidité permanente partielle.

La dernière partie du rapport enfin présente sur une trentaine de pages une Statistique et Vue d'Ensemble sur les Industries Extractives en 1957, étude très fouillée et de valeur certaine.

Nouvelles diverses

*Monsieur Henry Cravatte,
Secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques.*

A l'occasion du remaniement du Gouvernement grand-ducal, M. Henry Cravatte a été nommé Secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques par arrêté grand-ducal du 31 mars 1958.

M. Henry Cravatte est né à Diekirch le 21 mai 1911. Il a fait ses études de droit aux Universités de Montpellier, Toulouse et Paris. Il devint docteur en droit le 27 décembre 1935 et a passé son examen d'avoué le 15 juillet 1939. Il était inscrit au barreau de Diekirch de janvier 1936

à mars 1958. Il fut bourgmestre de la Ville de Diekirch du janvier 1952 à janvier 1958. M. Cravatte est Vice-Président du Conseil des Communes d'Europe et fut Délégué à la Conférence Européenne des Pouvoirs Locaux.

*

Exposition G. H. Breitner à Luxembourg.

Le 2 avril 1958 a eu lieu, au Musée de l'Etat à Luxembourg, l'inauguration d'une exposition des œuvres du peintre néerlandais G. H. Breitner. Cette exposition était organisée à l'occasion du centenaire de la naissance du peintre G. H. Breitner et du 10^e anniversaire de l'accord culturel néerlandais-luxembourgeois. La manifestation était placée sous le haut patronage de M. Adriaan Hendrik Philipse, Ambassadeur des Pays-Bas à Luxembourg, et de M. Pierre Frieden, Président du Gouvernement, Ministre de l'Education Nationale, des Arts et Sciences.

A la cérémonie d'inauguration on remarquait de nombreuses personnalités, parmi lesquelles on reconnaissait, outre M. le Président du Gouvernement et M. l'Ambassadeur des Pays-Bas, des représentants du Corps diplomatique, des représentants de la Haute Autorité de la C. E. C. A., M. Auguste Collart, ancien Ministre, M. André-Paul Thibéau, Membre du Conseil d'Etat, M. Alphonse Weicker, Président du Comité du Cercle artistique, de nombreux membres de ce Cercle, ainsi que de nombreuses personnalités de la vie culturelle et artistique.

Des allocutions furent prononcées à cette occasion par M. Edouard Probst, Conseiller de Gouvernement, et M. l'Ambassadeur Philipse.

L'exposition fut déclarée ouverte par le Président du Gouvernement, M. Pierre Frieden.

*

Le 11 avril 1958, M. Robert Schuman, Président de l'Assemblée Parlementaire Européenne, a fait une visite à Luxembourg. Au cours de son séjour, M. le Président Robert Schuman a été reçu successivement par M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, et M. Paul Wilwertz, Président en exercice du Conseil spécial de Ministres de la C. E. C. A. M. Robert Schuman a été reçu en audience au Palais grand-ducal par LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg.

*

Du 11 au 14 avril 1958 a eu lieu à Luxembourg le Congrès du Conseil de la Fédération pour la Protection des Animaux, dont le Président est M. Hugenholtz (Pays-Bas).

Rappelons que cette Fédération fut créée en 1950 lors d'un premier congrès international

tenu à La Haye. Environ 150 fédérations nationales groupant 40 pays différents font à présent partie de cette organisation. Le Conseil de la Fédération mondiale, qui se compose de 45 membres, se réunit deux fois par an, tandis que tous les quatre ans a lieu le congrès mondial de la Fédération.

En marge des travaux du Conseil à Luxembourg, les congressistes furent reçus par la Municipalité de la Ville de Luxembourg ainsi que par M. René Blum, Président de la Société luxembourgeoise pour la Protection des Animaux.

*

Les 12 et 13 avril 1958 ont eu lieu à Namur, dans la nouvelle salle communale de Saint-Servais, les assises du premier congrès national de la section belge de l'Institut international pour l'étude des problèmes humains du travail. M. Léon-Eli Troclet, Ministre belge du Travail et de la Prévoyance Sociale, avait accordé son haut patronage à cette manifestation.

Au cours de ce congrès, de nombreux exposés furent faits sur les sujets suivants: Mission des élites techniques et scientifiques dans la société contemporaine; la promotion du travail et le progrès technique; interdépendance entre les sciences, les techniques et le travail.

De son côté, M. Jean-Pierre Winter, Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Education Nationale de Luxembourg, a traité le sujet suivant: «L'Enseignement professionnel et technique, l'apprentissage et la maîtrise dans leurs rapports avec la promotion du travail dans le Grand-Duché.» En l'absence de M. Jean-Pierre Winter, son exposé a été présenté aux congressistes par M. Gaston Glesener, Secrétaire à la Promotion du Travail au Grand-Duché.

M. Léon Collard, Ministre belge de l'Instruction Publique, clôtura la série des exposés en développant le sujet suivant: «Nécessité de la formation technique et scientifique des élites.»

*

Les 14 et 15 avril 1958, la Commission de l'Enseignement de l'Union Internationale des Villes et Pouvoirs Locaux a tenu une réunion à Luxembourg. Au cours de la séance d'ouverture, M. Stone (Grande-Bretagne), Président de la Commission de l'Enseignement, prononça l'allocution de bienvenue et présenta M. Pierre Frieden, Président du Gouvernement, Ministre de l'Education Nationale, qui développa le sujet suivant: «L'Europe et l'Education.»

Après cette conférence, M. le Professeur Alers, Président de l'Association Européenne des Enseignants, fit un exposé sur le thème «L'Ecole et l'Europe».

*

Journée Mondiale de la Santé.

Cette année, la Journée Mondiale de la Santé a coïncidé avec le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé.

A cette occasion, l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies organisa, le 16 avril, une soirée commémorative placée sous le haut patronage de M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique. Au cours de cette soirée, M. Alphonse Huss, Président de l'ALNU, prononça une allocution au cours de laquelle il mit en relief les progrès réalisés dans le domaine de la santé dans les diverses régions du monde. La soirée fut clôturée par la projection de plusieurs films.

Ajoutons ici qu'à l'occasion de cette journée Radio-Luxembourg diffusa la veille une allocution de M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique.

*

Comité Economique et Social.

Au cours du mois d'avril, le Conseil de Ministres de la Communauté Economique Européenne approuva la proposition du Gouvernement luxembourgeois concernant les représentants luxembourgeois au sein du Comité Economique et Social.

Ce Comité, qui a un caractère consultatif, est composé de représentants des différentes catégories de la vie économique et sociale, notamment des producteurs, des agriculteurs, des transporteurs, des travailleurs, des négociants et artisans, des délégués des professions libérales et de l'intérêt général.

Le nombre des membres est fixé à 24 pour la République Fédérale d'Allemagne, la France et l'Italie, à 12 pour la Belgique et les Pays-Bas et à 5 pour le Luxembourg.

Ces cinq sièges avaient été répartis entre les groupes professionnels suivants: l'industrie et le commerce, l'agriculture, le personnel du transport, les travailleurs et les artisans.

Les personnes suivantes ont été nommées membres du Comité Economique et Social pour une durée de quatre années: M. Paul Weber, Directeur de la Chambre de Commerce luxembourgeoise (industrie et commerce); M. Mathias Berns, Secrétaire général de la Centrale Paysanne (agriculture); M. Albert Bousser, Président de la Fédération des Cheminots et Travailleurs des Transports (personnel du transport); M. Léon Wagner, Président du Syndicat Chrétien Social (travailleurs); M. Raymond Rollinger, Secrétaire général de la Fédération des Artisans (artisanat).

*

Le nombre des véhicules à moteur.

D'après une étude publiée dans le Bulletin Economique du Service d'Etudes et de Docu-

mentation, il ressort que le nombre de véhicules à moteur immatriculés au Grand-Duché au 1^{er} janvier 1958 est de 51.591 contre respectivement 46.851, 42.376 et 37.401 au 1^{er} janvier des années 1957, 1956 et 1955. Il en résulte une diminution continue du taux d'accroissement qui, de 13,3 % pour 1955 à 1956, est tombé à 10,56 % pour 1956 à 1957 et à 10,11 % pour 1957 à 1958.

Le total de 51.591 unités relevé au 1^{er} janvier 1958 se décompose de la façon suivante: les voitures particulières avec 27.488 unités, soit 54 %; les motocyclettes avec 10.075, soit 19,5%; les camions et camionnettes avec 6.990, soit 13,5%; les tracteurs, dont le gros sert à des fins agricoles, avec 6.199, soit 12%; les véhicules spéciaux, tels les rouleaux compresseurs, les grues, les scies, etc., avec 406, les autobus avec 310 et les voitures avec 123 unités.

Sans tenir compte du nombre des véhicules spéciaux, celui des véhicules à moteur est en forte progression depuis 1935. En effet, l'effectif total est passé de 13.905 en 1935 à 51.185 en 1957, soit une augmentation de 269%. Dans ce même intervalle, le nombre des voitures de tourisme, celui des camions et camionnettes, celui des motocyclettes et enfin celui des autobus et autocars ont augmenté respectivement de 305%, de 78%, de 24% et de 72%. Les tracteurs sont passés de 24 en 1935 à 6.199 en 1957.

En présence d'un nombre total de véhicules à moteur en rapide croissance, celui des voitures américaines de grande cylindrée et à prix d'acquisition et d'entretien élevés évolue moins vite que l'effectif des petites voitures européennes plus économiques.

Parmi les voitures européennes circulant au Luxembourg, ce sont celles d'origine allemande qui accusent avec 25% le taux d'accroissement le plus impressionnant au 1^{er} janvier 1958 par rapport à la même date de l'année précédente. Rangent immédiatement après les automobiles italiennes avec 21% et enfin les véhicules français et britanniques avec respectivement 15% et 14%.

Pour déterminer combien l'automobile, au sens large du mot, paie au Trésor et combien ce dernier consacre en revanche à l'entretien et à l'amélioration du réseau routier, le Service d'Etudes et de Documentation croit pouvoir avancer les chiffres ci-dessous basés sur le rapport recettes/dépenses pour le seul exercice 1956, tout en étant conscient des incertitudes que comporte une telle entreprise. Les chiffres avancés ne sont par conséquent que des ordres de grandeur.

Les recettes provenant de l'automobile et des secteurs s'y rattachant, soit directement, soit indirectement, auront atteint en 1956 le niveau de 360 millions de francs. La part réservée à notre pays dans l'ensemble des droits d'accise et de douane perçus sur l'essence importée et la

taxe sur les véhicules automoteurs y figurent respectivement pour 160 et 65 millions.

En retour, l'Etat a consacré en 1956 quelque 273 millions à l'entretien et à l'extension de la voirie, soit près de 76 % des recettes. Ce pourcentage gonflerait sensiblement si l'on y ajoutait la participation étatique, sous forme de subventions, aux travaux d'entretien et d'amélioration du réseau routier vicinal. Or, l'Etat actuel

de nos statistiques ne nous permet pas de connaître ce montant.

Un rapprochement analogue a été récemment effectué en Belgique. On y est arrivé à la conclusion que, compte tenu des subventions aux communes et aux provinces, la route paie plus de deux fois ce qu'on dépense pour elle. La situation en Belgique serait donc fort différente de celle constatée au Luxembourg.

Nouvelles de la Cour

Le 3 avril 1958, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui Lui a présenté M. Henry Cravatte, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Economiques.

*

Le 9 avril 1958, en présence de S. A. R. Monseigneur le Prince et du Comte Lazare Henckel de Donnersmarck, S. A. R. la Princesse Marie-Adélaïde et le Comte Charles-Joseph Henckel de Donnersmarck ont reçu en audience le Prince Amaury de Mérode, Bailli-Président de l'Association Belge de l'Ordre de Malte. A cette occasion, le Prince de Mérode a remis à S. A. R. la Princesse Marie-Adélaïde les insignes de Dame d'Honneur et de Dévotion de l'Ordre Souverain et Militaire de Malte.

*

Le 10 avril 1958 est célébré à Luxembourg le Mariage de S. A. R. la Princesse Marie-Adélaïde avec le Comte Charles-Joseph Henckel de Donnersmarck.

*

Le 11 avril 1958, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince ont reçu en audience M. Robert Schuman, Président de l'Assemblée Parlementaire Européenne.

*

Le 12 avril 1958, S. A. R. Monseigneur le Prince a reçu en audience, en présence de S. Exc. M. Vinton Chapin, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, le Major General Alva R. Fitch, Chief of the Military Assistance Advisory Group for Belgium and Luxembourg.

*

Le 23 avril 1958, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince ont reçu en audience M. Willy de Munck, Vice-Gouverneur honoraire de la Société Générale de Belgique.

*

Le même jour, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince ont reçu en audience le Révérendissime Dom Henri Marcotte de Sainte-Marie, abbé de Clervaux, en présence du Révérendissime Dom Pierre Salmon, abbé de Saint-Jérôme à Rome.

*

Le même jour, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince ont reçu en audience S. Exc. M. le Ministre Carl H. Bobleter, Chef de la Délégation de l'Autriche auprès de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

*

Le 24 avril 1958, S. A. R. Monseigneur le Prince a reçu en audience S. Exc. M. H. W. A. Freese-Pennefather, C. M. G., Ambassadeur de Sa Majesté Britannique, qui Lui a présenté le Group Captain P. J. Halford, Attaché de l'Air.

*

Le 28 avril 1958, S. A. R. Monseigneur le Prince a reçu en audience S. Exc. M. Roger Taymans, Ambassadeur de Sa Majesté le Roi des Belges, qui Lui a présenté le Colonel B. E. M. Gustave Dewulf, Commandant l'Ecole d'Infanterie belge.

Le Mois en Luxembourg (mois d'avril)

1^{er} avril: M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, présente à la Chambre des Députés le Gouvernement remanié.

Au profit de l'œuvre hautement philanthropique qu'est la Croix-Rouge, Luxembourg organise la traditionnelle «Semaine de la Croix-Rouge».

L'Association Générale des Fonctionnaires de l'Etat et des Services Publics convoque ses délégués en assemblée générale ordinaire à Luxembourg.

2 avril: A Luxembourg commence le XI^e Tournoi International de Football 1958 réservé aux équipes Juniors des pays membres de l'Union Européenne de Football Association (UEFA). Pour 1958, l'UEFA a confié l'organisation du tournoi à la Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF) pour l'honorer à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation. La onzième édition du tournoi voit la participation des équipes de 18 nations.

Dans le cadre de l'accord culturel néerlando-luxembourgeois, une exposition rétrospective des œuvres du peintre hollandais G. H. Breitner (1857-1923) est organisée au Musée de l'Etat à Luxembourg. Au vernissage assistent de nombreuses personnalités, dont M. Pierre Frieden, Président du Gouvernement, Ministre des Arts et Sciences.

A Luxembourg, l'Association des Etudiants Ingénieurs Luxembourgeois tient son assemblée générale.

3 avril: Dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville à Diekirch, M. le Dr Paul Hetto, médecin, fait une conférence sur la lutte contre le cancer.

4 avril: A l'occasion du Vendredi-Saint, la Chorale de Luxembourg-Limpertsberg donne à Radio-Luxembourg un récital d'extraits de la Passion.

6 avril: Le «Parc Merveilleux» de Bettembourg rouvre ses portes pour la saison en cours.

A Mersch, match international de basketball Luxembourg contre Suède. La victoire revient de justesse aux visiteurs nordiques par 44 à 42 points.

7 avril: Au Marché-aux-Poissons à Luxembourg se déroule la traditionnelle fête folklorique «E'maischen».

8 avril: Grevenmacher organise la VIII^e Exposition de Pâques et la Foire aux Vins annuelle.

9 avril: Dans la salle des fêtes de la Caserne de Diekirch, tirage de la 4^e tranche 1958 de la Loterie Nationale.

L'Union Nationale des Etudiants Luxembourgeois convoque les délégués de ses membres à deux conseils qui se tiennent à Luxembourg.

10 avril: A Luxembourg, célébration du Mariage de S. A. R. la Princesse Marie-Adélaïde de Luxembourg avec le Comte Charles-Joseph Henckel de Donnersmarck.

Au Théâtre Municipal de Luxembourg, le Grand Théâtre de Nancy donne «Madame Butterfly», drame lyrique de Giacomo Puccini.

11 avril: M. Victor Bodson, Ministre de l'Education Physique et des Sports, reçoit l'équipe des tireurs ayant participé au Championnat Mondial d'Escrime des Juniors à Bucarest. L'on sait que le champion de Luxembourg Jean Link se classa premier au fleuret électrique alors que Colette Flesch se classa troisième en catégorie féminine.

M. Robert Schuman, Président de l'Assemblée Parlementaire Européenne, rend visite au Grand-Duché. Il est reçu par M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, et M. Paul Wilwertz, Ministre des Affaires Economiques, en sa qualité de Président en fonction du Conseil Spécial des Ministres de la C. E. C. A.

L'Association des Diplômés Universitaires en Sciences Economiques et Commerciales organise une journée d'amitié universitaire, dont le but principal consiste à procéder à la constitution d'une section estudiantine de l'ADUSEC.

12 avril: Au Palais de la F. I. L. à Luxembourg, la Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table (FLTT) organise les Championnats Internationaux de Tennis de Table 1958 de Luxembourg.

Au «Carrefour» à Luxembourg siège l'assemblée générale du Cercle de Pédagogie Catholique.

Au Casino Syndical à Bonnevoie, l'Union des Sociétés de Chant de la Ville de Luxembourg organise un concert vocal donné par les différentes sociétés de chant de la Capitale.

13 avril: Au Stade Municipal de Luxembourg, le Tournoi International de Football des Equipes Juniors de l'UEFA se termine en apothéose. Douze mille spectateurs assistent au dernier match (au cours duquel l'Italie bat la Grande-Bretagne par 1:0 en finale).

Le 29^e Critérium des Jeunes en Cyclisme voit la victoire finale de Edy Elsen (U. C. Ettelbruck), jeune agriculteur d'Eppeldorf.

- 14 avril: A son siège au Parc Municipal de Luxembourg, la Croix-Rouge Luxembourgeoise organise une nouvelle série de cours de puériculture.
- A l'Établissement Thermal de Mondorf-Etat à Mondorf-les-Bains, ouverture des « Florales 1958 ».
- Le Conseil d'Administration de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte approuve les comptes de l'Œuvre pour 1957. Au 1^{er} janvier 1957, les réserves se montaient à 7.680.000,— francs; les recettes réalisées se chiffraient à 10.330.000,— francs et les dépenses à 7.330.000,— francs.
- 15 avril: Dans une salle de réunion du bâtiment de la C. E. C. A. se réunit le Comité de l'Enseignement de l'Union Internationale des Villes et Pouvoirs, dont la séance inaugurale débute par un discours prononcé par M. Pierre Frieden, Président du Gouvernement, Ministre de l'Éducation Nationale.
- 16 avril: A l'occasion de la « Journée Mondiale de la Santé 1958 », X^e anniversaire de l'Organisation Mondiale de la Santé (O. M. S.), l'Association Luxembourgeoise pour les Nations-Unies (A. L. N. U.) organise une soirée commémorative sous le haut patronage de M. le Ministre de la Santé Publique. Cette soirée se déroule à la salle des fêtes de la Chambre des Métiers à Luxembourg.
- L'Administration des P. T. T. émet deux timbres-poste, dont l'un commémore le X^e anniversaire de la Foire Internationale de Luxembourg et l'autre évoque la participation du Luxembourg à l'Exposition Universelle de Bruxelles 1958.
- A l'occasion de la commémoration du 10^e anniversaire de l'O. E. C. E., M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Étrangères et du Commerce Extérieur, prononce une allocution sur les antennes de Radio-Luxembourg.
- 19 avril: L'Union Commerciale et Artisanale de la Ville d'Ettelbruck commémore le cinquantième de sa fondation.
- 20 avril: La Section Centre du MG Car-Club organise la première course automobile de la saison, la « Course de Côte de Born ».
- En match international de basketball à Diekirch, le Luxembourg reçoit la Suisse. Victoire des hôtes étrangers par 39:33 points.
- Le Championnat National de Football se termine par la victoire de l'A. S. La Jeunesse Esch en Division d'Honneur. Ce club remporte donc le titre de Champion de Football 1957-1958.
- Au Casino Syndical de Bonnevoie, la Section des Jeunes de la Fédération Nationale des Cheminots et des Travailleurs des Transports tient son assemblée générale sous la présidence de M. le Député Albert Bousser, Président fédéral.
- 23 avril: Dans le cadre des conférences Saint-Luc de l'A. V., M. le Dr Jean Harpes fait une causerie, « Evocation de Rome », illustrée par de nombreuses diapositives.
- A l'École Supérieure du Travail à Differdange, M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, procède à la remise de diplômes aux lauréats de l'École.
- 24 avril: Dans les salons du Grand Hôtel Brasseur, réception d'adieu en l'honneur de M. le Dr Carl H. Bobleter, Ambassadeur extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la République fédérale d'Autriche auprès de la Haute Autorité de la C. E. C. A.
- 25 avril: Les Jeunesses Musicales organisent leur 8^e et dernier concert de la saison au Théâtre Municipal à Luxembourg. Le programme comprend de la musique récréative et du jazz symphonique.
- 26 avril: A l'occasion du X^e anniversaire de la fondation de l'Etat d'Israël, le Ballet National d'Israël « INBAL » donne une représentation de gala au Théâtre Municipal de Luxembourg.
- La Fédération des Négociants de Machines agricoles du Luxembourg organise à Diekirch la 5^e Exposition Nationale de Machines agricoles.
- En présence de M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, la Ligue Luxembourgeoise contre la Tuberculose tient son assemblée générale ordinaire au Casino de l'Établissement Thermal à Mondorf-les-Bains.
- A la Maison de Cassal à Luxembourg, réunion du Comité pour la Collaboration Européenne au sein de la Fédération Dentaire Internationale (F. D. I.).
- En tournoi international estudiantin de gymnastique artistique, l'équipe nationale de la LASEL bat celle de l'Allgemeine Deutsche Hochschulsportverband (ADH) à Esch-sur-Alzette par 523,9 à 521,4 points.
- En l'Église Cathédrale de Luxembourg, un service religieux solennel est célébré à l'occasion de l'ouverture de l'Octave de Notre-Dame de Luxembourg en présence de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse Charlotte et Madame la Grande-Duchesse héritière Joséphine-Charlotte.
- 27 avril: En rencontre éliminatoire de la zone européenne du tournoi mondial de tennis « Coupe Davis », le Luxembourg rencontre la Finlande, sur le court central de l'Établissement Thermal de Mondorf-Etat à Mondorf-les-Bains. Victoire finlandaise par 5:0.
- A Luxembourg, on apprend avec consternation le décès de M. Michel Rasquin, ancien Ministre des Affaires Économiques du Grand-Duché, actuellement Membre Luxembourgeois

de la Commission de la Communauté Economique Européenne (Marché Commun).

- 28 avril: A l'invitation de l'Union Royale Belge, le Bâtonnier J. Thevenet, du Barreau de Bruxelles, fait à la Chambre de Commerce à Luxembourg une conférence avec projections sur « Images et Personnages d'Océanie ».
- 29 avril: A Télé-Luxembourg, le baryton Ernest Blanc, de l'Opéra de Paris, donne un concert en collaboration avec l'orchestre symphonique de Radio-Luxembourg.
- 30 avril: L'Ecole Agricole de l'Etat d'Ettelbruck commémore le 75^e anniversaire de sa fon-

dation par une séance académique à laquelle assistent LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg. Les festivités se continuent par une « Revue de l'Equipeement de la Ferme Moderne » ainsi qu'une « Semaine Rurale Jubilaire ».

Invité par la Section de Luxembourg de l'A. I. Lg., M. Horion, professeur aux Facultés de Droit et des Sciences appliquées de l'Université de Liège, fait au Casino de l'ARBED à Esch-sur-Alzette une conférence sur le sujet « Les principes de responsabilité civile et pénale applicables aux ingénieurs en cas d'accident corporel ».